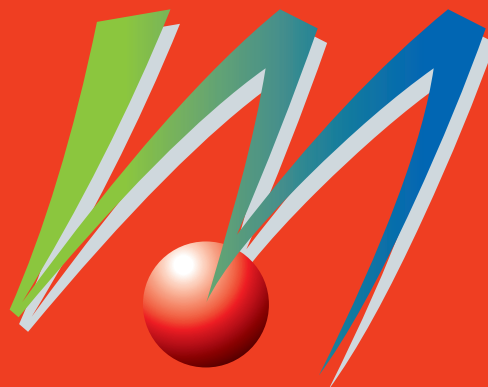


Morteau,
Villers-le-Lac,
Les Fins,
Montlebon,
Grand'Combe-Châteleu,
Les Gras,
Les Combes,
Le Bélieu.

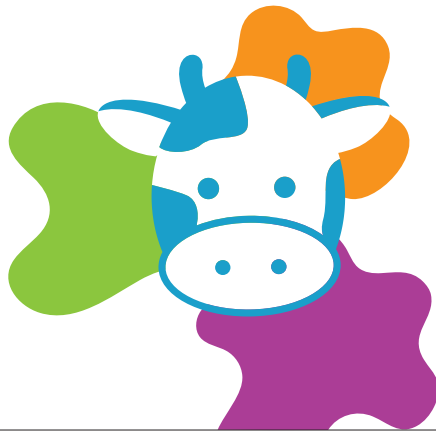


COMMUNAUTÉ de COMMUNES du
VAL de MORTEAU



JUILLET 2018

ÉTÉ GUIDE
2018 DES ANIMATIONS
DU VAL DE MORTEAU



EXPOSITIONS  ANIMATIONS  SPECTACLES  MUSIQUE

Retrouvez les animations de l'été.
Plaquette disponible en mairies.

Sommaire

- éditorial..... 3
- budget..... 6
- développement économique..... 8
- assainissement..... 12
- environnement..... 17
- collecte et valorisation des déchets..... 21
- urbanisme 28
- caserne des pompiers..... 30
- tourisme..... 31
- culture 44
- soutien aux manifestations..... 50
- pays horloger..... 54
- pôle métropolitain..... 60
- divers 62



Éditorial

Chers habitants du Val de Morteau,

Depuis quelques années, les textes législatifs et réglementaires relatifs aux collectivités locales ont fortement modifié les relations entre les différents niveaux de collectivités : régions, départements, intercommunalités, communes.

Ces évolutions portent sur de nombreuses thématiques dont la liste suivante est loin d'être exhaustive :

- nouveaux périmètres,
- charges supplémentaires,
- ressources en diminution,
- répartition différente des missions et transfert de nouvelles compétences sans compensation,
- nouvelles modalités de désignation des représentants etc.

Ces réformes menées à la hâte, sans véritable concertation avec les principaux intéressés que sont les élus locaux, peuvent rendre difficile la lecture de l'action publique locale qui n'a jamais été aussi dense ni aussi ouverte sur des partenariats entre collectivités de même niveau ou de niveaux différents.



Nos communes et notre Communauté de Communes sont ainsi impliquées dans l'écriture de multiples documents plus ou moins prescriptifs qui sont autant d'engagements pour l'avenir (P.L.U., P.C.A.E.T., S.Co.T, EPAGE, contrats de territoires à conclure avec le Département et la Région...). Ces acronymes ne sont pas forcément connus de tous nos citoyens.

Comment, pour des élus de terrain, trouver l'efficacité qu'attendent leurs concitoyens dans ce maquis de documents administratifs?

La réponse est peut-être dans de nouvelles formes de partenariats que nous essayons de construire à différents niveaux et dans l'intégration à des réseaux qui dépassent le cadre de l'intercommunalité.

Dès 1996, la Communauté de Communes (à l'époque, District du Canton de Morteau) a intégré le Syndicat Mixte du Pays Horloger qui porte aujourd'hui le projet de Parc Naturel Régional et constitue le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il est, par ailleurs, le niveau de contractualisation avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La CCVM est également entrée au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté et a ainsi rejoint les communautés d'agglomération ou de communes de Besançon, Lons-le-Saunier, Vesoul, Dôle et Pontarlier, pour peser davantage auprès des instances régionales.

Elle participe activement au côté des syndicats pour la protection des milieux aquatiques du Haut-Doubs et de la Loue, à la créa-

tion, pour le 1er janvier 2019, d'un E.P.A.G.E. (Etablissement pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau) de façon à être plus efficace dans ses compétences relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Les relations transfrontalières sont, bien sûr, prises en compte par le G.L.C.T. (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) de l'Agglomération Urbaine du Doubs dont le périmètre s'étend, depuis le 26 mars dernier, à l'ensemble de la communauté de communes avec les communes de la Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets.

La question des mobilités transfrontalières est un enjeu majeur pour notre territoire.

Un jour viendra peut-être où il faudra repenser l'organisation interne de notre communauté de communes et les relations entre communes et intercommunalité pour un fonctionnement plus intégré qui pourrait contribuer à enrayer les baisses de dotations de l'Etat et constituer une entité plus forte dans ce paysage administratif local en évolution.

Toutes ces réflexions ne doivent pas néanmoins nous éloigner du concret et la communauté de communes du Val de Morteau, malgré un contexte budgétaire contraint, verra cette année, après la réouverture de la piscine, l'achèvement de nombreuses réalisations attendues depuis longtemps.

C'est le cas de la nouvelle caserne du Centre de Secours Renforcé de Morteau qui vient d'être investie par nos valeureux sapeurs-pompiers et viendra avantageusement rem-



placer les locaux peu fonctionnels de la rue de la Glapiney.

Les sportifs, les amateurs d'activités de pleine nature et les jeunes élèves des écoles de plaine, apprécieront sans doute la salle hors-sac du Gardot sur les itinéraires de ski de fond, de randonnée ou de V.T.T. de la crête franco-suisse.

Les amoureux de nos paysages se délecteront des paysages grandioses que l'élagage des falaises et des belvédères des bassins du Doubs auront permis de retrouver dans le site grandiose du Saut du Doubs.

Notre patrimoine horloger, avant la concrétisation du regroupement des deux musées, sera lui aussi mis à l'honneur grâce à l'exposition «Les horlogers du Val de Morteau de 1700 à 2000» que nous devons à Yves Droz, amateur passionné, qui a tant contribué à la sauvegarde de notre mémoire horlogère locale.

En parcourant les articles de ce bulletin annuel 2018 de notre communauté de communes, vous trouverez le bilan et les perspectives des différentes compétences qu'elle exerce pour améliorer votre cadre de vie.

Je vous en souhaite bonne lecture au seuil de vacances d'été bien méritées que nous aimerions plus ensoleillées que le printemps.

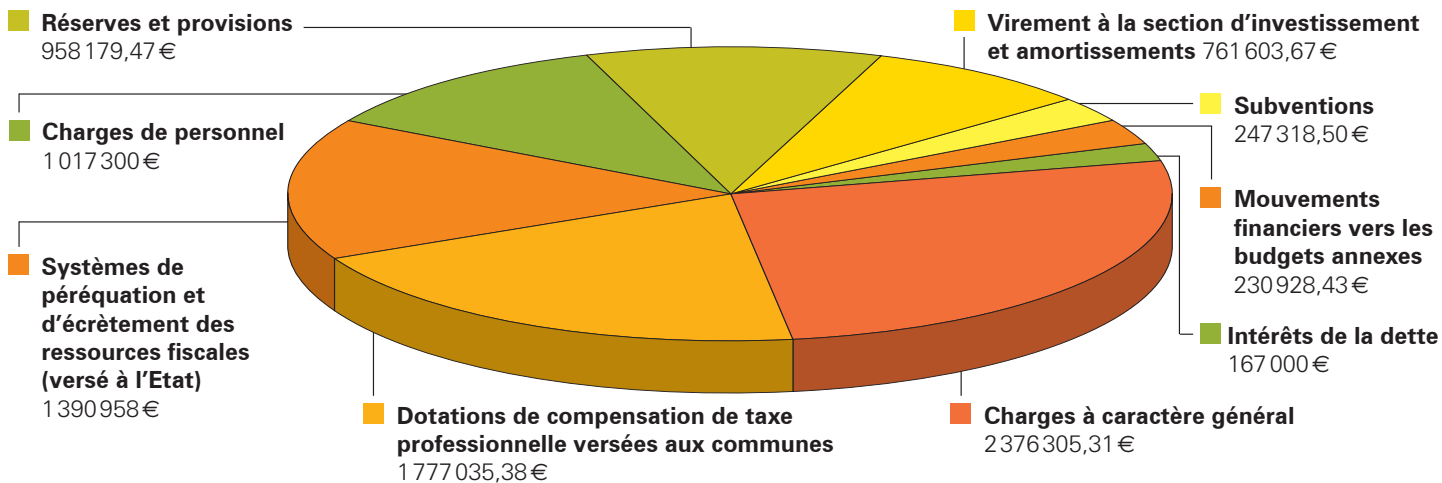
Bien cordialement,
Votre dévoué.

Jean-Marie Binétruy

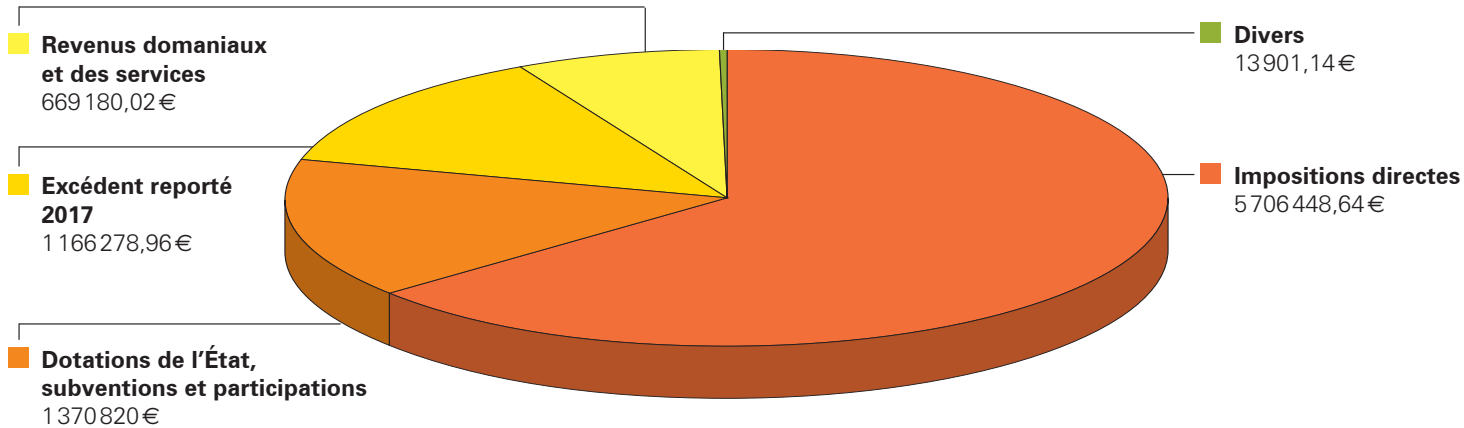
Président de la Communauté de Communes du
Val de Morteau

.....

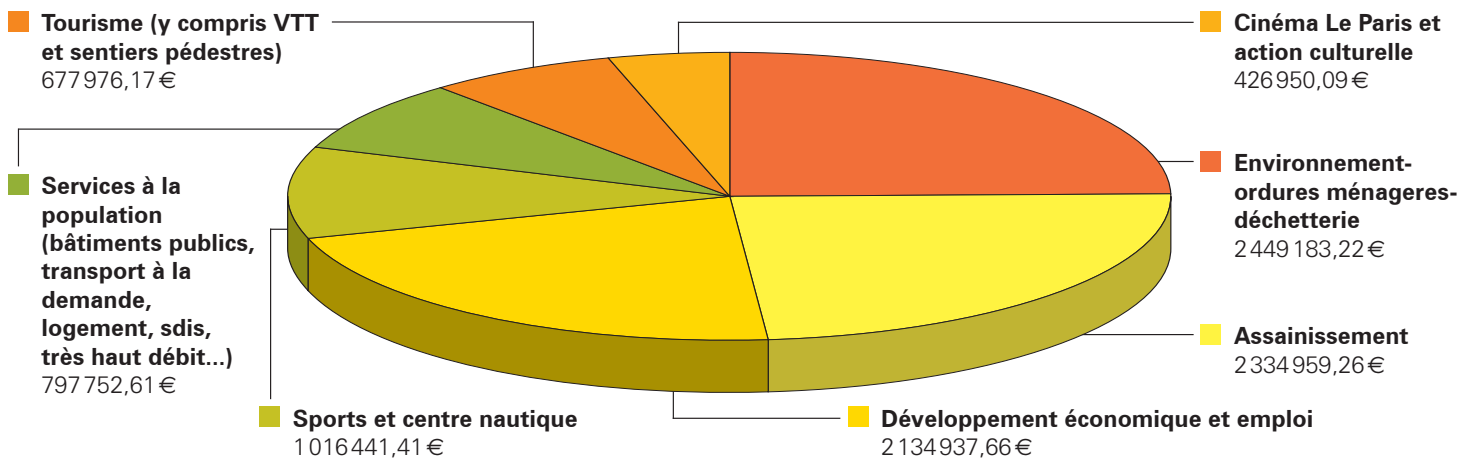
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 : TOTAL 8 926 628,76 € (BUDGET PRINCIPAL)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 : TOTAL 8 926 628,76 € (BUDGET PRINCIPAL)



RÉPARTITION PAR COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 (HORS CHARGES NON VENTILABLES) : TOTAL 9 838 200,42 €



Budget 2018

Le budget 2018, dont les graphiques ci-joints vous présentent les grandes lignes, a été approuvé par le Conseil de Communauté de Communes le 23 mars.

Ainsi que nous l'avions déjà évoqué dans notre dernier bulletin d'information, notre établissement est confronté depuis plusieurs années à la baisse des dotations de l'Etat, tandis que les mécanismes de péréquation des recettes fiscales mis en place par l'Etat n'ont cessé de croître et d'impacter défavorablement nos finances, sur lesquelles pèse ainsi la menace d'un « effet ciseau » que tous nos efforts de bonne gestion visent à écarter.

Nous avons lancé en 2017 de grandes réalisations :

- Construction du bâtiment 4 Saisons du Gardot, tout juste achevé
- Aménagement paysager des bassins du Doubs
- Travaux de rénovation au Centre nautique, terminés fin 2017
- Participation à la construction du nouveau Centre de Secours de Morteau

Compte tenu de l'importance de ce programme d'investissement 2017, partiellement réalisé et donc payé sur 2018, aucune opération majeure se sera engagée en 2018, afin de reconstituer nos marges budgétaires en vue du financement de nouveaux projets à partir de 2019.

Les subventions attendues (647 317€) et le FCTVA (fonds de compensation de la TVA

(140 000€) assurent la majeure partie du financement de ce programme d'investissement. Ainsi, aucun emprunt ne sera contracté, sur aucun de nos budgets, ceci afin de contribuer à la diminution de l'encours de dette de la CCVM. D'autre part, l'environnement et le développement durable représentent toujours la moitié du volume de nos budgets ; le développement économique et l'emploi restent notre troisième champ d'intervention.

Les compétences communautaires ne se limitent cependant pas à cela et nombreux sont les services à la population rendus par la CCVM pour le compte des communes qui lui en ont délégué la compétence :

- Transport à la demande
- Gestion du cinéma Le Paris
- Centre nautique du Val de Morteau
- Pistes de ski mais aussi chemins de randonnée et VTT
- Participation au financement du Service d'Incendie et de Secours (casernes de pompiers présentes sur notre territoire)
- Participation au financement de l'installation du Très Haut Débit sur tout le territoire
- Gestion des bâtiments de la gendarmerie de Morteau
- Etc.

Développement économique

Les traditionnels vœux au monde économique ont eu lieu le 15 janvier 2018, en présence du Président de la CCVM, des Maires des 8 communes membres, de Madame la Députée et de Madame la Sous-Préfète.

Ce sont 5 entreprises de la communauté de communes qui ont été mises à l'honneur cette année :

- L'entreprise **Axon Nanotec** de Villers-le-Lac a présenté le contexte et les enjeux de la reprise d'Isa France. Le bilan de la première année est positif, des embauches ont été réalisées et le développement de nouveaux marchés est en cours.

- L'entreprise **Michel** à Villers-le-Lac a étonné par le volume et la qualité de sa production. Nombreux sont les habitants du Val à avoir navigué sur un bateau Michel sans le savoir, que ce soit sur les canaux de Strasbourg, sur la Saône à Lyon-confluence, ou encore sur le lac du Bourget.

- La société **Bec et Croc** installée à Derrière-le-Mont est spécialisée dans la commercialisation de jeux pédagogiques en bois. Monsieur Sauge a développé cette marque et principalement les jeux en bois surdimensionnés adaptés aux personnes âgées. C'est un marché en plein développement.

- **Anthony Simon**, nouvellement installé dans sa boucherie-charcuterie-traiteur Simon Saveurs à Morteau, est revenu sur les étapes de construction de son commerce. C'est un chantier important par sa taille et son architecture dont les photos, de la démolition à la pose des vitrines, ont impressionné.

- La **boulangerie-pâtisserie Viennet** de Villers-le-Lac a également passé une étape importante. Monsieur Jean-Luc Viennet, Meilleur Ouvrier de France, a transmis le flambeau à ses fils et tous les trois étaient présents sur scène. Rémi est revenu sur sa participation au concours télévisé «le meilleur pâtissier-les professionnels», véritable coup de projecteur sur cette maison qui nous régale depuis 1861.

Anthony Simon

Famille Viennet

Muriel Michel Philippe Truchot

Olivier Sauge





Nos produits régionaux médaillés au Salon de l'Agriculture 2018

Créé en 1870, le Concours Général Agricole permet de valoriser l'exceptionnelle diversité et la qualité de la production agricole et de la gastronomie française. Il comporte trois grandes catégories : les concours des animaux, les concours des produits, et les concours de jugement par les jeunes.

..... **Animaux :**

Dans la catégorie Race Montbéliarde - Femelles en 2^e lactation, **Jeanne, du GAEC Billod-Pugin** (lauréat du challenge national racial au SIA 2018), 2 les Fontenottes à Montlebon, se classe 3^e.

..... **Produits :**

Dans la catégorie Saucisses à cuire (à pocher), la **SARL Philippe Renaudot**, 20 Route de Maîche aux Fins, décroche la médaille d'argent avec sa saucisse «belle des sapins fumée bleu blanc cœur».

Dans la catégorie Fromages / Comté AOP, **La fruitière Monts et Terroirs**, rue de la Fruitière, à Montlebon, décroche la médaille d'argent.



..... **Prix d'excellence :**

Le Prix d'Excellence a pour objectif de récompenser des producteurs pour l'excellence des résultats qu'ils ont obtenus lors des trois dernières sessions du Concours Général Agricole. Contrairement à la médaille, ce prix ne récompense pas un produit mais le savoir-faire d'hommes et de femmes qui se dévouent totalement à leur métier et à leurs produits.

Dans la catégorie Charcuteries, **Morteau Saucisse**, route de Pontarlier, à Morteau, décroche le Prix d'Excellence.

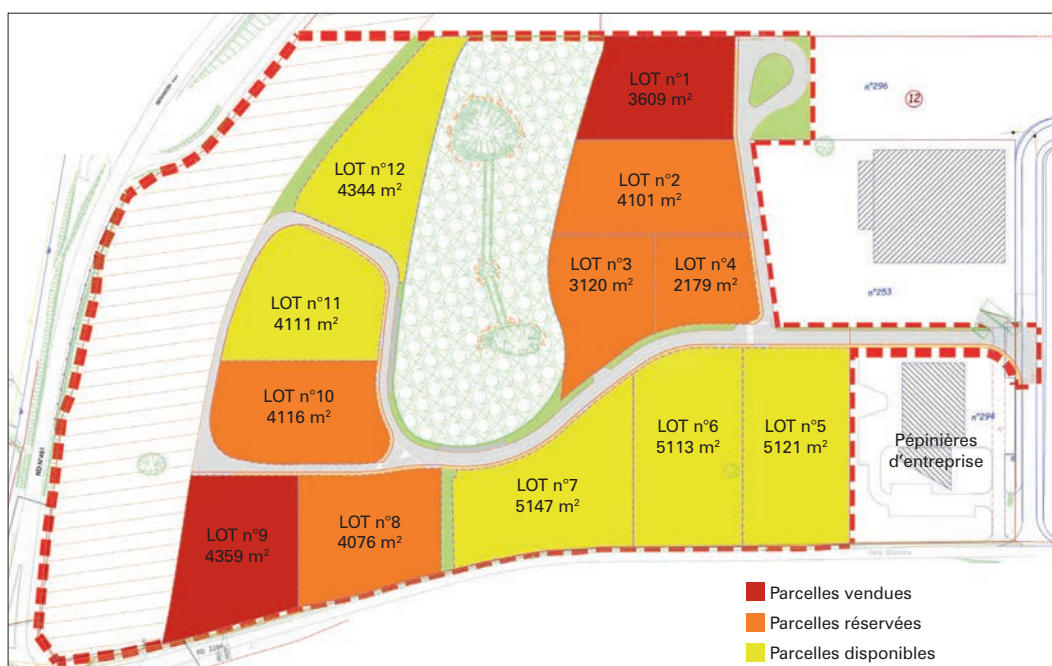
Nos félicitations à tous !

La zone d'activités du Bas de Chaux

La commercialisation de la tranche n°2 de la zone d'activités intercommunale du Bas de la Chaux se poursuit. Après l'installation de l'entreprise de **menuiserie Mougin**, c'est la pension canine **Cupidog** qui engage ses travaux, sur le lot n°1. Trois autres porteurs de projet se sont fait connaître, pour lesquels le Conseil communautaire a donné un avis favorable, et qui ne pourront acquérir les parcelles qu'une fois leurs permis de construire

accordés. Sur la première tranche, le dernier lot encore disponible devrait prochainement être également construit.

Parallèlement, la CCVM travaille, en lien avec les entreprises de la zone, à renforcer la sécurité des biens et des personnes: caméra de surveillance, rondes ponctuelles d'agents de sécurité, mise en place éventuelle de barrières.



Agence Économique Régionale (AER)

L'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté a pour mission d'accompagner et de développer l'activité économique, l'innovation et l'emploi sur le territoire et de promouvoir l'identité régionale. C'est une société publique locale dont la CCVM est actionnaire.

Dans ce cadre la CCVM peut solliciter l'AER pour des études, de la cartographie, de la veille... et peut participer à des événements de promotion mutualisés.



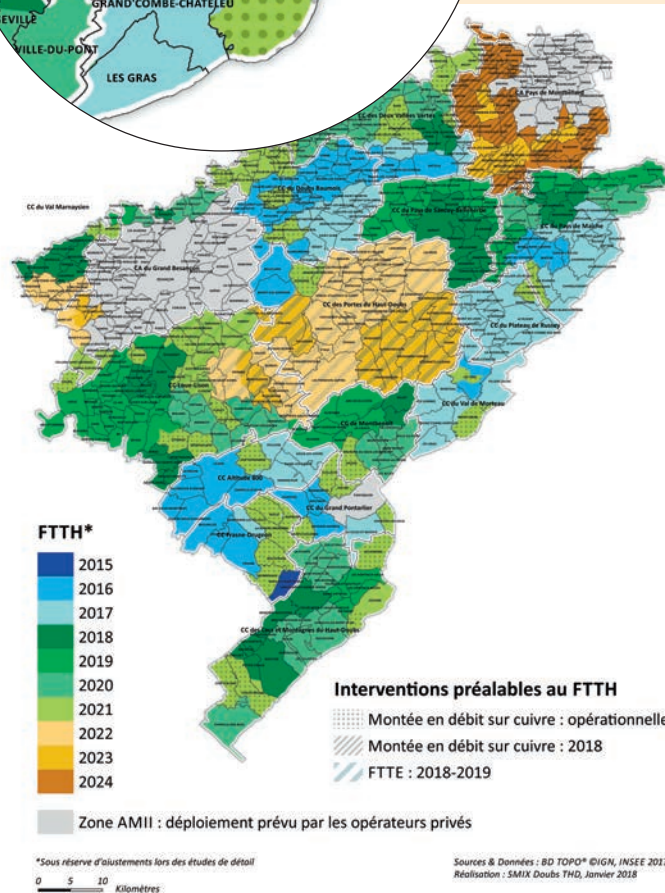
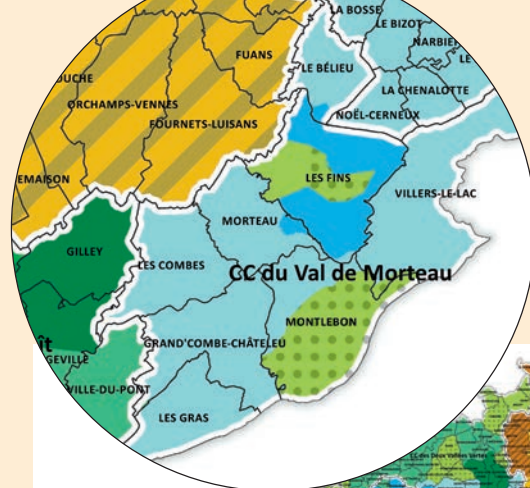
Le très haut débit par la fibre optique est disponible chez vous, pourquoi ne pas en profiter !

Le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, qui rassemble le Département du Doubs et les intercommunalités volontaires, dont la CCVM, accompagné par Doubs la fibre, filiale d'Altitude Infrastructure, pour la maintenance et la commercialisation, a **pour objectif de couvrir l'ensemble du département en fibre optique d'ici 2024** au plus tard.

Pour la Communauté de Communes du Val de Morteau, l'une des toutes premières à s'être engagée aux côtés du Département en 2012, la fibre couvre déjà la totalité du territoire à l'exception de deux secteurs limités des communes des Fins et de Montlebon qui bénéficient provisoirement de la montée en débit (cuivre amélioré). Début 2018, la fibre optique a déjà séduit plus de 12% des habitants de la CCVM, certaines communes comme Les Combes ou Le Bélieu comptant déjà un habitant sur deux raccordé au très haut débit.

Les habitants des 8 communes du Val peuvent ainsi désormais bénéficier des avantages du très haut débit et profiter d'offres modulables Triple-Play (internet jusqu'à 1000 fois plus rapide que l'ADSL, télévision haute définition 4K et téléphonie fixe optimisée). Au même prix que l'ADSL, un débit jusqu'à 1 Gbit/s permet à toutes les familles de profiter au maximum des appareils numériques connectés, sans limite ni ralentissement.

Les entreprises situées sur le territoire de la CCVM, quels que soient leur taille et leur



LES PHASES DE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LA ZONE D'INITIATIVE PUBLIQUE DU DOUBS

domaine d'activité (industrie, agriculture, artisanat, commerce de détail...), peuvent également bénéficier d'un raccordement à la fibre optique à des coûts attractifs pour accélérer leurs performances.

Retrouvez tous les opérateurs (grand public et professionnels) et tester votre éligibilité à la fibre optique sur le site www.doubs-thd.fr



Assainissement

Programme de travaux pour l'année 2018

Depuis 2016, et dans un souci de maîtrise des dépenses de ce budget, les crédits alloués aux travaux et aux études pour **la construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement** sont désormais plafonnés à 400 000 € HT par an. Le service Assainissement réussit à optimiser cette enveloppe en s'associant avec les mairies et les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable lors de travaux de réfection et d'aménagement de la voirie. Les travaux

engagés ont pour objectifs l'amélioration de la collecte des eaux usées et l'élimination des eaux claires parasites (eaux de pluie, de drainage, etc...), qui perturbent le fonctionnement des réseaux de collecte et de le traitement des eaux usées.

Pour l'année 2018, les travaux de mise en séparatif sur la commune de Villers-le-Lac seront poursuivis, avec la **création d'un nouveau collecteur au Bois de Ban**, entre la rue des Vergers et la rue de la Vauthière. L'ancien réseau unitaire est conservé pour collecter et évacuer les eaux pluviales. Sur la commune des Fins, la reprise du réseau de collecte des eaux usées dans la rue Beau Soleil est programmée. D'autres études et travaux sont également prévus, comme la recherche des eaux claires parasites sur les communes de Grand'Combe Châteleu et de Montlebon ainsi que des travaux sur la station d'épuration de Villers-le-Lac. Le solde de l'enveloppe budgétaire est réservé pour la réalisation de petits travaux, comme la réparation des branchements ou la remise en état des regards.

Ces opérations sont éligibles aux subventions du Département et de l'Agence de l'Eau, dont le taux a fortement diminué.





Nouveau collecteur
au Bois de Ban

Eaux claires parasites



Détail et coût du programme 2018 en euros HT

	TRAVAUX	ÉTUDES	CONTRÔLES PRÉ-RÉCEPTION	MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION
Bois de Ban	84993€	3885€	1827€	90705€
Rue Beau Soleil	157269€	7189€	3710€	168168€
Problématique ECPP	—	10944€	—	10944€
Travaux sur la STEP de Villers-le-Lac	30000€	—	—	30000€
Petits travaux	50000€	—	—	50000€
Diagnostic réseaux et mise à jour plans	—	—	14463€	14463€
TOTAL	322262€	22018€	20000€	364280€



L'opération collective Limitox touche à sa fin

L'opération Limitox, lancée en septembre 2015 sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Morteau en partenariat avec le Syndicat Mixte du Dessoubre, prendra fin cette année.

Pour rappel, cette opération a pour objectif de rendre visite aux entreprises pour :

- **Connaître, suivre et réduire le flux de pollutions** issues des effluents industriels avant leur déversement dans les réseaux d'assainissement collectif.
- **Améliorer la collecte des déchets dangereux.**
- **Sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques environnementales** afin de prévenir et gérer les pollutions accidentelles.

Dans l'hypothèse où ces visites mettent à jour la nécessité de procéder à la mise en conformité des installations, les établissements concernés peuvent bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 30 à 60% des travaux selon la problématique et la taille de l'entreprise.

Le premier bilan de cette opération est

positif. Les 22 entreprises visitées se sont montrées très attentives et volontaires dans cette démarche. Parmi elles, quatre ont sollicité les aides financières de l'Agence de l'Eau pour des travaux de mise en conformité. Pour d'autres, de simples petits aménagements ont permis de réduire le rejet de polluants ou le risque de pollution accidentelle.

Si le dépôt de demandes de subvention est désormais clos, la technicienne référente en charge d'animer cette opération reste disponible pour conseiller les entreprises :

Océane Contoz

Chargée de mission micropolluants
Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre
et de Valorisation du Bassin Versant
3, rue du Clos Pascal - 25190 Saint-Hippolyte

Tél. 03 81 31 00 90

ocontoz@smix-dessoubre.fr

Les élus de la Communauté de Communes du Val de Morteau sont satisfaits de cette opération et espèrent pouvoir la reconduire en 2019.



Programme d'aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuels

On dénombre **un millier de foyers situés en zone d'assainissement non collectif** sur le territoire de la Communauté de Communes. Ces foyers doivent être équipés de dispositifs d'assainissement non collectifs réglementaires et en bon état de fonctionnement. Les contrôles de diagnostic réalisés à la demande des propriétaires ou dans le cadre des ventes immobilières montrent que plus de 80% des installations ne répondent pas aux normes et présentent des défauts de fonctionnement pouvant porter atteinte à la santé et à l'environnement. Dans ce cas, les propriétaires ont entre un et quatre ans pour se mettre en conformité.

Dans le cadre de son 10^e programme (2012-2018), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse soutient les particuliers volontaires ainsi que les petites activités économiques dans leurs obligations réglementaires à se mettre en conformité. Cette aide représente

un forfait de 3300€ pour une installation et jusqu'à 9900€ pour des habitations regroupées ou un immeuble de plusieurs logements sur une installation d'assainissement.

Pour ce faire, une convention a été signée entre l'Agence de l'Eau et la CCVM, dont le service assainissement non collectif (SPANC) contrôle et vérifie les projets de réhabilitation des particuliers, puis les accompagne dans le montage du dossier de demande d'aide.

Malheureusement, ce dispositif, qui devait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2018, a pris fin de façon inattendue en octobre 2017 alors que l'opération venait tout juste de démarrer, l'Agence de l'Eau ayant atteint sur l'ensemble de son territoire son objectif quantitatif de réhabilitation d'au moins 18000 dispositifs d'assainissement collectif non conformes, et étant soumise à de fortes contraintes sur ses moyens financiers.

Deux tranches ont cependant pu être présentées, regroupant 18 particuliers, pour un montant total des travaux estimés à 260566,13€HT, subventionnés par l'Agence de l'Eau au montant minimum total de 59400€, alors que 108900€ étaient attendus.



Obligation des contrôles de conformité lors des ventes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, sur la totalité du territoire intercommunal, tous les propriétaires d'immeubles desservis par des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales qui mettent en vente leur bien doivent annexer obligatoirement un rapport de diagnostic de bon raccordement et de bon fonctionnement à la promesse de vente ou, à défaut, à l'acte de vente notarié.

Ce nouveau dispositif a été instauré par la prise d'une délibération (CCVM2017/0210005) lors du Conseil communautaire du 2 octobre 2017 en s'appuyant sur les articles suivants :

- à l'article 1603 du Code Civil: «Il [Le vendeur] a deux obligations principales, celle de délivrer et celle de garantir la chose qu'il vend.»
- à l'article L.1331-4 et L.1334-11 du Code de la santé publique: la collectivité peut contrôler le maintien en bon fonctionnement des branchements ainsi que la qualité des eaux rejetées.

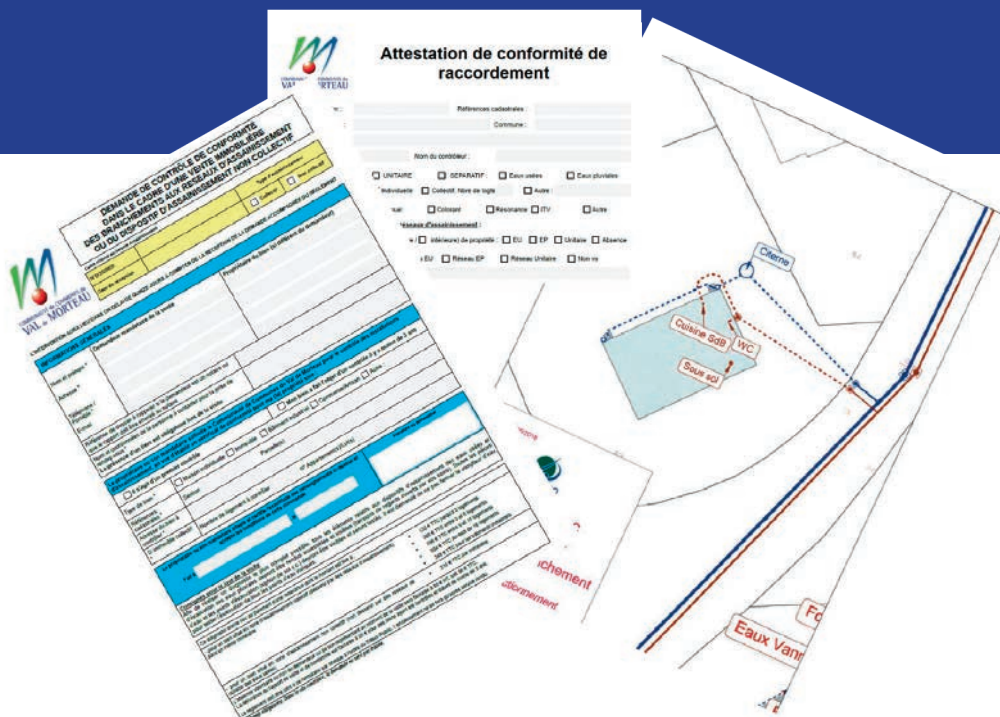
Par ailleurs, ce nouveau contrôle permettra de :

- **faire respecter l'obligation de raccordement;**
- **augmenter le taux de raccordement et le taux de conformité** et donc le bon fonctionnement du système d'assainissement;
- aider à la réduction des eaux claires parasites et à la suppression des déversements directs au milieu naturel;
- **donner une information claire au vendeur** ainsi qu'à l'acheteur sur l'état de la conformité et indiquer, le cas échéant, les travaux à réaliser sous un délai maximal d'un an.

Le document établi à l'issue de la visite est valable 3 ans tout comme le rapport rédigé lors du contrôle du dispositif d'assainissement individuel.

Le formulaire de demande de contrôle de diagnostic ainsi que les tarifs de contrôles sont disponibles sur notre site internet:

www.cc-valdemorteau.fr



Environnement

Vers un futur Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) à l'échelle du bassin versant du Haut Doubs et de la Loue

Face aux nombreux enjeux présents sur le bassin versant du Haut-Doubs et de la Loue en termes de partage de la ressource en eau, de préservation des milieux aquatiques remarquables, de restauration de la qualité de l'eau, de la morphologie des cours d'eau et localement de la problématique inondation, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée identifie ce territoire comme prioritaire pour la mise en place d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Ce type d'établissement a vocation à regrouper l'ensemble des Communautés de communes d'un bassin versant pour exercer la compétence GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations), qui est dévolue aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018, dans une logique de mutualisation de moyens et de solidarité territoriale.

Sur le bassin versant du Haut-Doubs et de la Loue, les Communautés de communes conscientes de cette nécessité n'ont pas attendu ces évolutions législatives pour commencer à s'organiser.

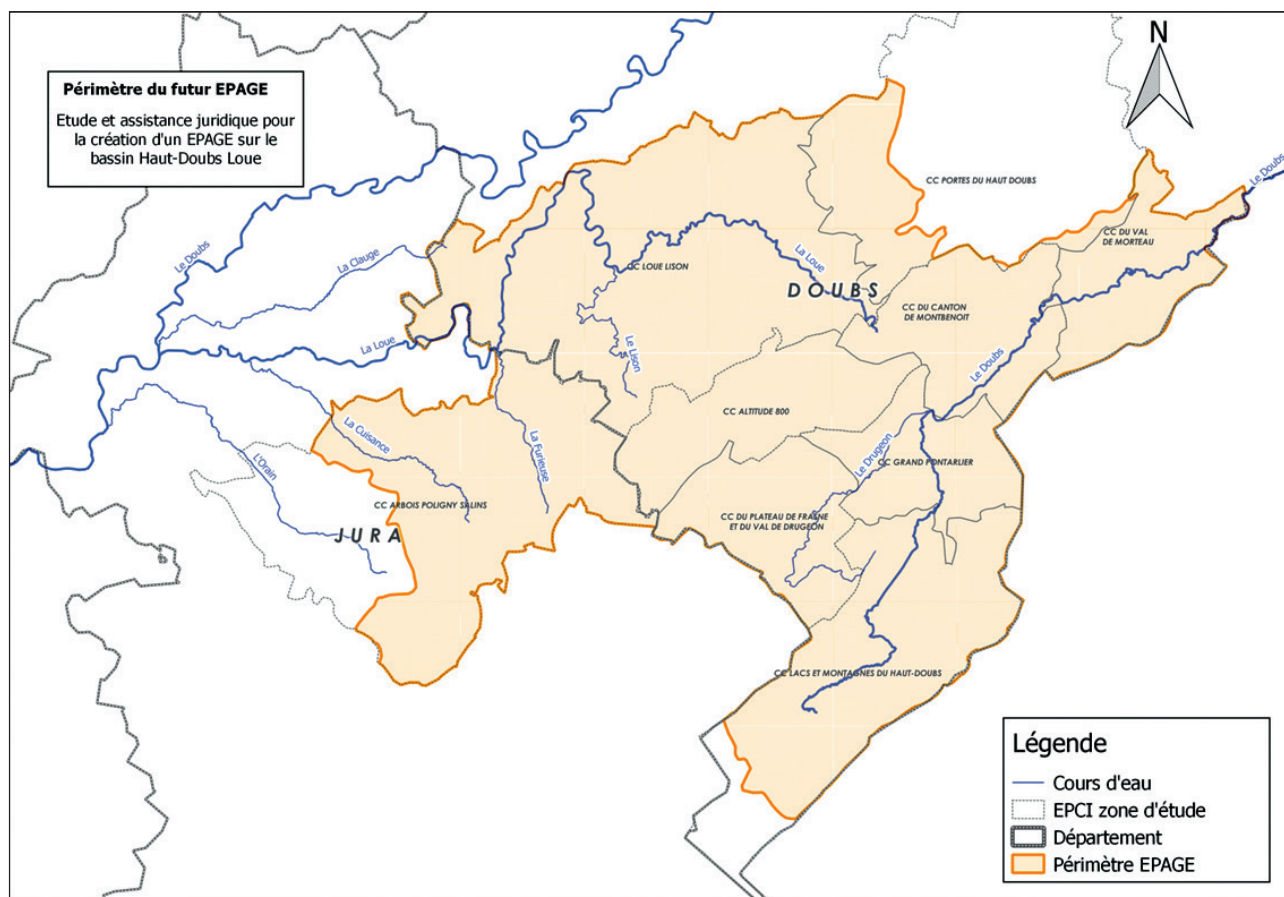
Ainsi, 3 syndicats mixtes ont déjà en charge la gestion des milieux aquatiques et/ou la prévention des inondations : le Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs, regroupant 4 communautés de communes, le Syndicat mixte de la Loue, regroupant trois communautés de communes et enfin le Syndicat mixte Doubs Loue, situé dans le Jura regroupant 3 communautés de communes. Les Départements du Doubs et du Jura sont également membres de ces syndicats.

Depuis fin 2016, les syndicats mixtes des milieux aquatiques du Haut-Doubs et de la Loue portent une étude, avec l'aide d'un cabinet

spécialisé, pour préfigurer la mise en œuvre de cet EPAGE: quel périmètre précis d'intervention, quelles compétences, quel niveau de solidarité financière etc...

Après plusieurs réunions de travail, un consensus semble se dégager pour mettre en place ce nouvel établissement à compter du 1^{er} janvier 2019, qui reprendrait les missions des syndicats mixtes des milieux aquatiques du Haut-Doubs et de la Loue et intégrerait les communautés de communes Altitude 800

(plateau de Levier), du Val de Morteau, des Portes du Haut-Doubs (pour la partie dont les eaux rejoignent la Loue) et tout ou partie de la communauté de communes Arbois Poligny Salins dont plusieurs cours d'eau rejoignent la Loue. Le Département du Doubs a également fait part de sa volonté de continuer à accompagner les EPCI dans ce domaine, en étant membre de cet EPAGE, apportant une vision territoriale sur le grand cycle de l'Eau et une solidarité financière importante.



Installation de bornes de recharge pour voitures électriques



Dans l'objectif de **développer la mobilité électrique sur le territoire départemental**, le SYDED, syndicat mixte d'énergies du Doubs, a engagé la mise en œuvre d'un réseau public d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides. Ce projet, d'un montant total de 730 000€, accompagné financièrement par l'ADEME, la région Bourgogne-Franche-Comté, les villes et les intercommunalités concernées, est en cours de déploiement et sera complètement réalisé à l'été 2018 avec **47 bornes déployées**.



Ces installations, toutes en charge «accélérée», permettront de recharger complètement un véhicule citadin en 1h30. Elles permettront également de redonner une dose d'autonomie suffisante pour continuer sa route à l'issue d'une courte course ou d'un arrêt ponctuel.

La CCVM et ses communes membres ont répondu favorablement à ce projet du SYDED, pour l'installation de deux bornes de recharges sur la commune de Morteau (parking du collège et parking de la gare) et d'une borne sur la commune de Villers-le-Lac (Place Droz Bartholet).

À travers ce projet, les collectivités investissent ainsi doublement, pour le développement et l'attractivité du territoire et pour l'accompagnement de l'industrie automobile dans son mouvement pour la transition énergétique.



Le Plan Climat Air Energie Territorial - (PCAET)

C'est quoi?

Un outil de planification qui a pour but d'atténuer et prévenir les effets du changement climatique, c'est un projet de développement durable local construit avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Energie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Au delà, le PCAET peut être porteur de développement économique, d'emploi, d'attractivité, de bien-vivre.

.....

Où et avec qui ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et désigne les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique.

Le plan Climat-Air-Energie s'applique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Val de Morteau et de ses huit communes membres.

.....

Comment ?

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans. Officiellement engagée par délibération du Conseil communautaire le 11 décembre 2017, l'élaboration du PCAET se déroulera sur 2018 et partie de 2019.

Des dispositifs de communication seront mis en place pour informer sur l'avancement du projet et pour inciter les acteurs du territoire à participer.

Lors de la phase de définition du programme d'actions, la concertation s'adressera à l'ensemble des acteurs et habitants du territoire de la CCVM.

Collecte et valorisation des déchets

Les performances 2017

La mise en œuvre de la redevance incitative, en 2014, a permis **une diminution sensible, -41% en cinq ans, de la quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire de la CCVM.** Les tonnages sont aujourd'hui stables, malgré l'augmentation de la population. Une nouvelle étape est attendue avec la généralisation du recyclage des emballages plastiques à l'horizon 2022, et le cas échéant le développement de la collecte spécifique des déchets



organiques (fermentescibles).

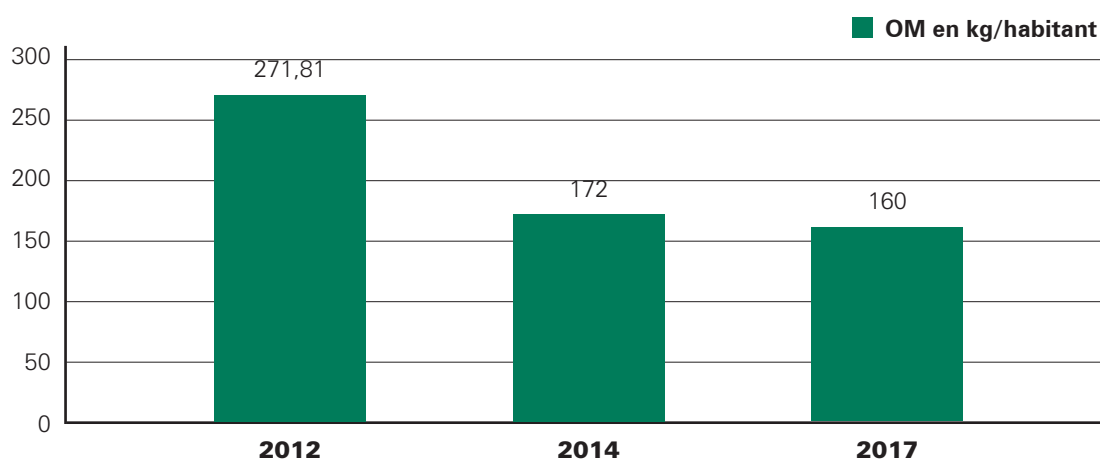
Parallèlement à cette diminution des ordures ménagères collectées, la quantité des emballages recyclables collectés a été multipliée par plus de deux. Sur la dernière année cependant, les refus de tri, c'est-à-dire les déchets déposés à tort dans le bac jaune, augmentent, diminuant la performance générale du service et générant des coûts supplémentaires pour l'ensemble des usagers.

.....
MERCI DONC DE RESTER VIGILANTS QUANT À LA QUALITÉ DE VOTRE TRI.

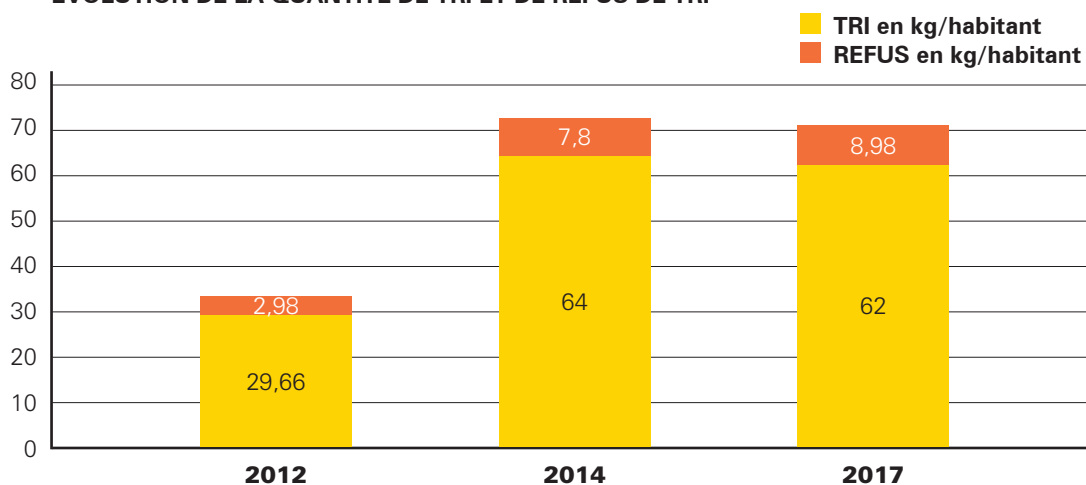
Pauline Prêtre, conseillère du tri et de la prévention, et le service déchets,
se tiennent à votre disposition pour toute question relative au tri.

..... Tél. 03 81 68 56 82

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE TRI ET DE REFUS DE TRI



Evolution des tonnages en déchetterie

Avec la mise en place de la redevance incitative dès 2013 et ses prémices en 2012, **les tonnages collectés en déchetterie ont augmenté.**

Entre 2011 et 2012, nous sommes passés de 219 kg/habitant à 275 kg/habitant. Puis, les tonnages se sont stabilisés autour de 260 kg/hab./an.

Afin d'optimiser les coûts de traitement, **Préval Haut Doubs a mis en place de nouvelles filières** comme le mobilier, les films plastiques et les huisseries, qui bénéficient maintenant d'une nouvelle valorisation.

De plus, une majorité des « encombrants » sont dirigés vers les incinérables afin d'être broyés puis valorisés à l'unité de valorisation énergétique de Pontarlier.



L'interdiction du prêt de carte de déchetterie

L'accès à la déchetterie est gratuit pour tous les particuliers abonnés au service de collecte des ordures ménagères sur le Val de Morteau ou le Plateau du Russey, qui participent au coût de fonctionnement de l'équipement au travers de la redevance incitative qu'ils acquittent. Les professionnels s'acquittent pour leur part d'une facture selon la nature et le tonnage des déchets déposés.

La carte d'accès à la déchetterie, délivrée lors de l'inscription au service, est donc **strictement personnelle** et ne doit pas être prêtée à une tierce personne, sous risque d'une amende de 150€.

La Communauté de Communes du Val de Morteau est particulièrement attentive au respect de cette règle, afin que les abonnés du service n'aient pas à supporter le coût de collecte et de traitement des déchets de personnes extérieures au service. Les services des douanes sont associés à cette vigilance, pour éviter les transports transfrontaliers de déchets, dans le **double souci du respect de la règle du pollueur-payeur et de protection de l'environnement.**

Les sacs prépayés, pour quoi ?

Des sacs prépayés de collecte des ordures ménagères sont en vente à la mairie de toutes les communes membres de la CCVM pour les collectes exceptionnelles :

- Suite à un repas de famille ou un grand nettoyage de la maison, vous avez un surplus occasionnel de déchets à évacuer, qui ne peut pas être réparti sur plusieurs semaines de collecte
- Vous ne vivez que très épisodiquement dans votre résidence principale (travail à l'étranger, hospitalisation de longue durée) ou secondaire, sur le territoire de la CCVM, et le forfait du bac le plus petit est encore trop important.

Ces sacs prépayés existent en 2 volumes :

- **50 litres au tarif unitaire de 4,50€**
- **100 litres au tarif unitaire de 9€**

Ces sacs sont estampillés au nom de la Communauté de Communes. Ils peuvent être sortis pour être collectés par le camion d'ordures ménagères, sans être mis dans votre bac, donc sans affecter le nombre de levées comprises dans votre forfait. Ils sont également acceptés directement à la déchetterie du Bas de la Chaux.

Les déchets verts

La déchetterie intercommunale du Bas de la Chaux accueille et prépare au traitement les déchets verts des particuliers et professionnels du Val de Morteau et du plateau du Russey.

Pour les seuls particuliers, des bennes de collecte à déchets verts sont également disponibles sur les communes de Morteau, de Montlebon ou de Villers-le-Lac.

LES DÉCHETS VERTS AUTORISÉS :



- Tontes de jardin
- Feuillages
- Branchages, tailles et déchets d'élagage (diamètre inférieur à 10 cm)
- Fleurs et plantes naturelles

LES DÉCHETS VERTS FORMELLEMENT INTERDITS :

- Déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...), fruits, légumes
- Autres déchets d'origine végétale



- Branchages de diamètre supérieur à 10 cm, souches et troncs d'arbres
- Planches et poteaux
- Cendres, sciure, copeaux
- Fumier, litières d'animaux
- Pots de fleurs et tout autre objet en plastique

Comment les déchets verts sont-ils traités ?

80% des déchets verts déposés en déchetterie ou dans les bennes sont co-compostés sur prairie en mélange en proportion égale avec le fumier provenant d'exploitations agricoles locales afin d'être épandus dans les champs. Cette filière est réalisée en partenariat avec la chambre d'agriculture du Doubs. Une soixante d'agriculteurs partenaires, situés sur l'ensemble du territoire du Haut-Doubs, utilisent ce co-compost comme engrais naturel.

Les déchets verts collectés en déchetterie sont **broyés en petits morceaux** pour faciliter leur décomposition.



Ils sont ensuite transportés sur la pâture d'un agriculteur et sont **mélangés avec du fumier**.



Après une phase de maturation et de fermentation, **l'agriculteur épand le co-compost** qui diminue l'utilisation d'engrais chimiques.



Préval Haut Doubs assure le suivi, le retournement et l'analyse des andains.

Il est ainsi important de rester très vigilant sur la qualité des déchets verts apportés en déchetterie afin d'obtenir un produit exempt de tout plastique et conforme à la norme en vigueur.

20 % des déchets verts sont compostés seuls, sans apport de fumier, sur la plateforme de compostage de Pontarlier.

Quelles alternatives au dépôt de ces déchets à la déchetterie ?

Plutôt que d'apporter ces déchets en déchetterie, vous pouvez les utiliser directement pour votre jardin :

- les tontes de pelouses, une fois sèches, peuvent être utilisées en paillage pour nourrir la terre au jardin, empêcher les mauvaises herbes de pousser ou maintenir l'humidité du sol.
- les feuilles mortes, les branches d'arbres broyées ou les fanes de végétaux peuvent être utilisées de la même manière
- tontes, feuilles et branches broyées se compostent aussi très bien, en mélange avec vos déchets de cuisine

Connaissez-vous le mulching ?

L'herbe tondue et laissée sur place va se décomposer et disparaître en 1 à 2 jours, et nourrir ainsi naturellement la pelouse. Le temps gagné est aussi important.

Pour « mulcher », vous pouvez utiliser une tondeuse classique. La lame classique peut aussi être remplacée par une lame spéciale « mulch », qui broie l'herbe pour qu'elle soit intégrée au sol. Il faut renouveler la tonte très régulièrement pour ne pas laisser l'herbe pousser trop haut.

Rappel des consignes de tri

Dans le **BAC JAUNE**, les déchets doivent être déposés EN VRAC, SANS SAC et NON-IMBRIQUÉS les uns dans les autres.



Les autres plastiques (films, barquettes, pots,...) et les papiers souillés doivent être déposés dans le **BAC VERT** avec les autres déchets en sacs.



Préval : territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage

Territoire nommé par le Ministre de l'Écologie et du Développement Durable dans le cadre de l'appel à projet «Zéro Déchet Zéro Gaspillage», Préval Haut-Doubs, syndicat mixte de prévention et de valorisation des déchets, développe un programme ambitieux pour la réduction à la source des quantités de déchets, et pour faire du déchet une ressource.

Sur le terrain, une équipe dédiée de neuf personnes déploie le programme local de prévention de déchets et une communication

sur la gestion des déchets, au plus proche des habitants, des associations, des collectivités et des entreprises.

Compostage individuel ou partagé, broyage in situ des déchets verts communaux, accompagnement au tri dans les manifestations sportives ou culturelles, communication, réduction du gaspillage alimentaire, éducation à l'environnement, ces thèmes sont inscrits dans les gènes de Préval, et se concrétisent localement avec de nombreux relais et partenaires.

Groupement de commande collecte des déchets ménagers

La Communauté de Communes du Val de Morteau s'est engagée, avec le Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères (SMCOM de Monbenoît) et les Communautés de Communes des Portes du Haut-Doubs, du Pays de Sancey-Belleherbe, du Plateau du Russey ainsi que celles des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et du Pays de Maîche (collecte du verre seulement), dans une démarche de groupement de commande pour la collecte du verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables à l'échelle du territoire de Préval. Elles disposeront ainsi à terme, d'un prestataire commun pour la collecte de leurs déchets ménagers et assimilés.

Au-delà des économies d'échelle attendues, ce groupement de commande, qui sera coor-

onné par le SMCOM, permettra également d'effacer progressivement les «effets de frontières» entre les territoires, les camions-bennes ne s'arrêtant plus à quelques mètres d'habitations pour des seules raisons administratives.

La mise en place de ce groupement de collecte vise à maîtriser le coût global du service, mais ne modifiera en rien l'organisation de la redevance incitative propre à chaque territoire, chaque collectivité conservant par exemple le nombre de levées incluses dans les forfaits.

La consultation pour le choix du prestataire commun se termine, les collectivités concernées étant toutes représentées dans la commission d'appel d'offres correspondante.

Urbanisme

Service urbanisme de la CCVM : une activité toujours soutenue

Si les Maires des communes membres de la CCVM conservent le pouvoir de signature des autorisations du droit des sols (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificats d'urbanisme opérationnels), l'instruction de ces dossiers est regroupée depuis 2012 au sein du service urbanisme de la CCVM, qui a pris le relais des services de l'État.

Le nombre de dossiers instruits par année civile constitue un indicateur fiable permettant de traduire le volume de constructions et d'aménagements réalisés sur chaque territoire communal. Pour 2017, la commune de Villers-le-Lac présente toujours la plus forte activité en matière d'aménagement (29% des dossiers traités), notamment dans le domaine du pavillonnaire, suivie par la commune de Morteau, dont l'activité progresse de +18% par rapport à 2016. Sur les autres communes, l'activité liée à la construction reste stable, au gré des opérations d'aménagement.

COMMUNES	NB EN 2016	% EN 2016	NB EN 2017	% EN 2017
LE BÉLIEU	28	4	25	4
LES COMBES	26	4	22	3
LES FINS	87	13	88	14
GD COMBE CHÂTELEU	52	8	46	8
LES GRAS	25	4	19	3
MONTLEBON	87	14	76	13
MORTEAU	143	22	155	26
VILLERS-LE-LAC	200	31	176	29
TOTAL	648	100	607	100

Répartition du nombre de dossiers traités par commune en 2016 et 2017

Documents d'urbanisme en cours

En France, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace progressivement le Plan d'Occupation des Sols (POS). À ce jour, les communes des Combes, de Grand'Combe Châteleu et de Villers-le-Lac sont déjà dotées d'un PLU.

Ont arrêté leur projet de PLU et sont actuellement en phase d'enquête publique:

- la commune de Morteau, par délibération en date du 14/05/2018
 - la commune des Fins, par délibération en date du 29/11/2017
 - la commune de Montlebon, par délibération en date du 03/07/2017
 - la commune du Bélieu, par délibération en date du 12/07/2017.
- La commune des Gras enfin a engagé l'élaboration d'un PLU et travaille actuellement à celle-ci.

Après leur approbation définitive, les PLU seront applicables sur le territoire de leur commune. Ils détermineront les règles de construction (implantation des constructions ou protections sur le territoire par exemple) qui s'imposent à tous, particuliers, entreprises ou administrations, et à partir desquelles les permis de construire et les déclarations préalables seront instruits. Il s'agit donc d'un document essentiel à consulter avant la réalisation de tout projet.

Caserne des pompiers

Le 17 juin dernier, les pompiers du Centre de Secours Renforcé de Morteau ont pris possession de leur **nouvelle caserne, rue du Bief**.

Le **nouveau bâtiment, éco-responsable**, s'étend sur une surface de 1700 m². Il est composé de cinq bureaux, d'un bureau pour la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), d'une salle de détente, d'un local d'alerte, de vestiaires, de treize travées véhicules, d'un local de décontamination, d'un magasin, d'un

atelier, d'un atelier pour les appareils respiratoires isolants avec compresseur d'air respirable, de locaux de rangement/dépôt, d'un local de sport et d'un cabinet médical.

La participation de la Communauté de Communes à cette opération s'est élevée à 986 445 € (hors indexation), à laquelle s'ajoute la cession à l'euro symbolique du terrain d'assise, viabilisé et plate-formé.

L'inauguration officielle aura lieu le 22 septembre prochain.



Tourisme



Office de Tourisme du Pays Horloger

L'Office de Tourisme du Pays Horloger a fêté son premier anniversaire à l'occasion de son Assemblée générale le 4 avril dernier au Musée de la Vie d'Antan à Montlebon pour laquelle plus de 60 partenaires avaient fait le déplacement.

Avec pour missions principales accueillir, informer, promouvoir, coordonner, observer, l'Office de Tourisme du Pays Horloger s'est attaché au cours de cette première année à aller le plus possible à la rencontre des acteurs du tourisme et des partenaires de l'Office afin de les faire connaître au plus grand nombre mais également les faire se rencontrer.

Les objectifs pour l'année 2018: poursuivre cette démarche, mais aussi s'adresser aux vacanciers pour leur donner envie de rester plus longtemps sur le territoire et d'y revenir. Plusieurs nouveautés vont dans ce sens:

- **Un Triporteur électrique à Villers-le-Lac du 25 juin au 15 juillet 2018:**

Mis gracieusement à disposition de l'Office de Tourisme du Pays Horloger par La MASCOT (fédération régionale des Offices de Tourisme Bourgogne-Franche-Comté), il permet de développer l'accueil hors les murs

et d'aller directement au contact des habitants et des touristes!

Il circulera entre les deux compagnies de bateaux de Villers-le-Lac en centre-ville mais également sur le site du Saut du Doubs, afin de faire connaître l'Office de Tourisme et ses actions et toucher la grande majorité de la clientèle qui ne passe pas par les bureaux d'accueil.

- **Un Eductour le 4 juin 2018 sur le secteur du Russey:**

Cette journée s'adressait aux professionnels partenaires de l'Office de Tourisme, hébergeurs, restaurateurs, commerces,... pour leur faire découvrir ou redécouvrir les richesses de notre territoire afin d'être le plus à même de renseigner leurs vacanciers. C'était également une nouvelle occasion entre acteurs du tourisme de se rencontrer, partager et échanger.





• 6 marchés nocturnes :

Appréciés des touristes et des habitants, les marchés nocturnes feront leur retour cet été avec 6 dates :

- Villers-le-lac, 23 juin
- Grand'Combe Châteleu, 6 juillet
- Charquemont, 21 juillet
- Plaimbois-du-Miroir, 4 Août
- Vaufrey, 11 Août
- Les Fins, 25 Août

L'OFFICE EN CHIFFRES EN 2017 :

- **247 adhérents**
- **15 702 visiteurs** dont 89 % de Français (Visiteurs étrangers : 36 % suisse, 34 % Allemagne, 14 % Belgique, 7 % Pays-Bas, 3 % Grande-Bretagne, 6 % autres)
- **4 marchés nocturnes organisés**
- **1 052 participants aux animations estivales** : visites guidées, visites de fruitières, sorties canoë...
- **103 002 visiteurs sur notre site internet** www.pays-horloger.com
- **3 500 guides touristiques et 2 000 guides des hébergements** imprimés
- **2 284 « J'aime » sur la page Destination Pays Horloger**

Bassins du Doubs

La première partie des travaux terrestres a été engagée cet hiver, fin février, permettant de **dégager les points de vue sur la route des combes, au belvédère des Taillards et autour du belvédère du Haut**. Un travail soigné qui répond tout à fait aux résultats attendus. Stoppés pendant la période de nidation, les travaux ont repris à partir du 15 juin.

Les travaux par voie d'eau seront entrepris cet automne pour être terminés au 15 février 2019.



Le belvédère vu de la route des Combes

Un éco-compteur au Saut du Doubs

Un éco-compteur a été placé sur le sentier d'accès aux belvédères du Saut du Doubs en août 2017. Un premier relevé a été effectué en janvier 2018. On enregistre près de 95 000 passages en 6 mois. On remarque des pointes de fréquentation les 13/14/15 août mais aussi cet hiver lors des fortes crues : 2 637 passages le 7 janvier ! Un prochain relevé sera effectué cet été pour disposer d'une vision annuelle de la fréquentation de ce site touristique.



Travaux depuis la route des Combes



Depuis le belvédère des Taillards

Bâtiment 4 Saisons du Gardot

Après plus d'une année de travaux, le bâtiment 4 Saisons du Gardot a été inauguré le samedi 7 juillet 2018.

En plus de sa destination naturelle pour les sports d'hiver, il est le lieu d'accueil et le point de départ de nombreuses activités de pleine nature, randonnées pédestres et VTT, trail, marche nordique... Idéalement situé sur le tracé d'itinéraires emblématiques tels que la GTJ et le GR5, sa conception et sa vocation sont conformes aux valeurs du futur Parc Naturel Régional du Pays Horloger par sa polyvalence et son utilisation pluridisciplinaire.

Cet équipement qui permet de développer l'offre touristique sur le Val de Morneau offre aux utilisateurs un espace d'accueil, une cuisine, des sanitaires, une billetterie pour la vente des forfaits, un local pisteur, une infirmerie ainsi que des garages pour les engins de damage.

Afin de soutenir la filière bois, la Communauté de Communes du Val de Morneau a fait le choix d'utiliser du bois local pour la construction. Les bois mis en oeuvre sont issus de la forêt communale de Montlebon sur laquelle le bâtiment est implanté.





Bilan d'activités pour le Centre Nautique

Marquée par d'importants travaux de rénovation qui ont occasionné la fermeture de l'établissement durant les quatre derniers mois de l'année, 2017 a été pour le centre nautique du Val de Morteau une année satisfaisante en termes de fréquentation, dans la continuité de 2016. Ainsi, sur les huit premiers mois de l'année, ce ne sont pas moins de 90 000 personnes qui ont été accueillies, dont 15 000 scolaires, primaires et secondaires confondus.

Après 15 années d'exploitation, ces travaux, financés par la Communauté de Communes du Val de Morteau, ont été engagés suite à un sinistre sur le carrelage des bassins, qui se décollait de façon anormale. Au total, 510 m² de carrelage ont été changés du côté du bassin sportif et 205 m² pour le côté ludique.

L'isolation extérieure des vestiaires publics a elle aussi été retravaillée, pour une meilleure





gestion des températures et un confort accru de la clientèle. Les travaux ont aussi été mis à profit pour effectuer une rénovation complète de l'espace détente (hammam et sauna, implantation d'un lit d'hydromassage), particulièrement apprécié de la clientèle. Des travaux de rafraîchissement et d'embellissement (peinture, carrelage, réfection de la cuisine, de l'infirmierie, des cabines de douches fermées) ou encore de sécurité (pose de barre PMR dans les cabines douches, siège PMR) ont été effectués par le gestionnaire Vert Marine, dans le prolongement de ceux réalisés en 2016 avec le remplacement et la réimplantation de la banque d'accueil, dans un souci d'amélioration du Centre nautique.

L'année a également été marquée par une **stabilité de la fréquentation des activités de natation et d'aquagym**, qui représente près de 20% de la fréquentation publique totale, un bon chiffre qui atteste de la qualité des cours encadrés par les éducateurs sportifs du centre.

La politique d'animation a été poursuivie, notamment dans le domaine des **partenariats à but caritatif**, avec l'accueil de la manifestation de la nuit de l'eau organisée en partenariat avec l'UNICEF, et l'association Leony tout court.

Le centre nautique a par ailleurs poursuivi sa politique de la **maîtrise énergétique avec une baisse significative de 18% en moyenne sur les consommations de fluides et d'énergie**, à périmètre comparable par rapport à 2016.

Depuis sa réouverture début janvier, le centre nautique a enregistré **une progression de plus de 5% de sa fréquentation publique**. C'est un très bon résultat, dans un contexte de renouvellement en 2018 de la délégation de service public pour l'exploitation de ce centre nautique.

Renouvellement du marché de gestion

La gestion du Centre nautique du Val de Morteau est confiée à un exploitant, actuellement la société Vert Marine, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, qui arrivera à échéance cet été.

La consultation pour le renouvellement de ce contrat a donc été engagée au printemps, pour une durée de 6 ans. Les candidats, choisis sur leur capacité technique et financière à assurer la continuité du service, doivent répondre au

cahier des charges établi par la CCVM, et portant sur les activités proposées aux différents publics (scolaires, familles, détente, sportifs), sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité, sur les attentes en matière de performance technique ainsi que sur un engagement en matière de réduction des consommations énergétiques et de modération des impacts sur les ressources naturelles, dont en particulier l'eau potable.



La nuit de l'eau

La Communauté de Communes, la Ville de Morteau, et la société Vert Marine, exploitante du Centre Nautique, ont organisé une nouvelle fois l'opération «Nuit de l'eau». Au profit de l'UNICEF, cette soirée a pour but de récolter des fonds pour favoriser l'accès à l'eau potable en Afrique.

Parcours ludique aquatique pour les moins de 6 ans, relais ados (équipes mixtes de 4 nageurs), challenge, défi sportif entreprises, exposition et soirée festive étaient au programme de la soirée.

Pour cette édition, le montant total des dons récoltés pour UNICEF s'élève à 1 806€.





Des animations appréciées



L'espace ludique

Bilan de la saison hivernale

La saison hivernale 2017/2018 a été une saison paradoxale, avec un enneigement très capricieux, des épisodes pluvieux qui se sont succédés et des tempêtes qui ont causé pas mal de dégâts en forêt.

- Sur les **pistes de descente**, malgré ces conditions climatiques peu favorables, le Chauffaud, secteur abrité et exposé nord-est, a été ouvert 61 jours, le Meix-Musy, site ouvert très soufflé et exposé plein sud, 36 jours, le Pralot 13 jours et la Bonade 8 jours, soit 11 274 journées skieurs entre le 3 décembre 2017 et le 8 mars 2018.
- La **5^e édition du XSPEED SKI TOUR** s'est tenue les 10 et 11 février, avec toujours de beaux records enregistrés.
- En **ski nordique**, les pistes ont été ouvertes 84 jours, contre 37 seulement en 2016/2017, et 1 980 scolaires ont pu bénéficier gratuitement des pistes du Gardot cet hiver. Les cours collectifs d'initiation skating et biathlon, donnés gratuitement pendant les vacances, ont rassemblé 132 personnes.

Le défi du Gardot



- Le 10 mars 2018, la centaine d'équipes engagées dans la **GTJ 200**, dont l'arrivée était prévue au Vieux Châteleu, a fait face à des conditions climatiques vraiment très difficiles.

Saluons enfin le travail des personnels et en particulier les 180 heures de damage réalisées pour maintenir un manteau neigeux skiable sur 10 km environ de pistes lorsque les conditions météo étaient aussi défavorables.



Les agents de la CCVM à l'entretien des pistes



Enfouissement des lignes électriques de La Bonade

Pour renforcer la résistance du réseau de distribution d'électricité basse tension aux aléas climatiques, des travaux ont été réalisés par Enedis sur la station de ski La Bonade. **440 mètres de câble ont ainsi été mis en souterrain, remplaçant 370 mètres de ligne aérienne.** Ce chantier, débuté en octobre, est le résultat d'un travail de concertation mené avec la mairie de Grand'Combe Châteleu et la communauté de communes, qui a permis l'optimisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique et le déploiement de la fibre optique au sommet des pistes.



Tout en rendant le réseau plus sûr, **la suppression de 11 poteaux aux abords de la piste de ski accroît la sécurité des skieurs** et l'enfouissement de la ligne valorise également le paysage, satisfaisant pleinement les skieurs et les marcheurs sur ce très beau site.



Maude Journet
remplace
Marie Salomon

Saison touristique et culturelle à la Ferme-Musée de Grand'Combe Châteleu

Les Fermes Musée sont un lieu patrimonial chargé d'histoire(s), qui permet de lier arts et traditions et d'offrir une saison culturelle riche aux habitants ainsi qu'aux visiteurs.

Retrouvez tous les détails de la saison sur www.grandcombechateleu.fr

Marie Salomon, agent de développement pour les Fermes-Musée du Pays Horloger, a retrouvé sa Côte-d'Or natale en ce début d'année. Un nouveau visage la remplace pour gérer la saison culturelle de la commune et le développement du musée: Maude Journet, originaire de Montperreux, près du lac de Saint-Point.

Jardin participatif et vergers de sauvegarde aux Fermes Musée

En complément des nombreuses animations proposées au sein des Fermes Musée, la commune de Grand'Combe Châteleu a élaboré un projet de jardin participatif public sur la parcelle attenante, afin de sensibiliser la population aux équilibres naturels, à la biodiversité et à la gestion de l'eau.

Une première phase de travaux a été engagée en 2017 et a permis de créer un lieu de partage autour de la flore endémique du Haut-Doubs et de mettre en valeur les

espèces florales, potagères, médicinales et ornementales de notre territoire tant à destination des habitants de la communauté de communes que des touristes de passage. La commune a également répondu à l'appel à projet régional «Vergers de sauvegarde», visant à préserver et valoriser le patrimoine fruitier de notre région.

Toute personne souhaitant jardiner, apprendre, échanger ou partager est la bienvenue.

Informations: mairie de Grand'Combe Châteleu



Chemin des fontaines à Grand'Combe Châteleu

Le chemin des fontaines à Grand'Combe Châteleu est **une balade familiale** d'environ 5 km qui vous emmène à travers l'histoire des fontaines, autrefois lien indispensable des habitants du village.

Renseignements: plaquette réalisée par la commune de Grand'Combe Châteleu et l'association Arts et Traditions Populaires du Beugnon



SUR LE CHEMIN DES FONTAINES

Cette balade familiale d'environ 5 km vous emmène à travers l'histoire de nos fontaines, autrefois le lien indispensable des habitants du village.

L'eau est très présente dans le Val de Morteau. Elle a vu naître, grâce aux nombreuses sources et cours d'eau, des scieries, des moulins et des taillanderies, notamment à Grand'Combe-Châteleu.



1 Fontaine des Cordiers

L'une des plus imposantes fontaines de la commune, elle comprend un lavoir abrité et une partie abreuvoir pour les animaux. Le réservoir, d'une capacité de 60 m³, a été construit en 1904. Ce n'est qu'en 1907 que les dames pourront laver leur linge à l'abri.



2 Fontaine de la Treue

Elle est construite en 1910. Autrefois dans le pré, elle a été déplacée sur le petit parking en 1995. L'appelle-t-on ainsi à cause du passage de porcs dans cette rue jadis ?



3 Fontaine de la Rochotte

Édifiée en 1904, elle fait partie de celles qui sont marquées par l'écusson de la commune avec sa ruhe en palette de sieghe et ses abeilles. Le bassin est en fonte.



4 Fontaine de Rossignier

Le réservoir des Rossigniers fut bâti en 1869. La conduite d'eau du groupe de Rossignier fut construite en 1874: elle relie les fontaines de la Rochotte, de Rossignier, de la Chapelle et s'étend au-delà. En 1911, la conduite d'eau a été refaite en fonte.



5 point de vue de Côte Charnière

Une petite pause bien méritée pour contempler avec un peu de hauteur notre beau village.



6 Fontaine de la Chapelle

Son architecture particulière nous indique une construction plus récente que les autres, due à l'habileté d'un ancien employé communal, M. Albert CUENOT. Une fontaine semblable se trouve devant la mairie mais n'est plus en eau. La fontaine doit son nom à la chapelle St Joseph située quelques mètres plus haut.



7 Fontaine du Clos Vouillot

Comme au quartier des Cordiers, nous nous trouvons ici devant un lavoir datant de 1903. La fontaine date, elle, de 1909. Les dames s'y retrouvaient pour laver leur linge. Elles pouvaient souvent croquer le bétail qui venait s'abreuver au bassin voisin.



8 Fontaine de la Moillesseule

Le quartier de la Moillesseule tiendrait son nom des lamentations d'une survivante lors de l'invasion des Suédois et de la propagation de la peste noire au XVII^{ème} siècle dit-on « Moi, restée seule ». La fontaine date de 1902.



9 Fontaine des Douffrans

Comme l'écusson l'indique sur cette fontaine, cette dernière date de 1910. À noter, la mise en service des compteurs d'eau et prix du m³ à 10F date de 1949. Ce n'est qu'un an plus tard, en 1950, que l'on a pu assister à l'installation d'eau dans les fermes.

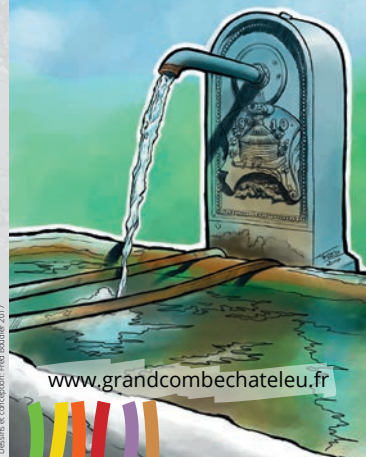


10 Fontaine des Bois du Fourg

La commune de Grand'Combe-Châteleu dispose, pour unique source d'alimentation en eau, le captage du « Pré de Loue » depuis 1936, pré que l'on voit depuis la fontaine en regardant vers la voie ferrée.

SUR LE CHEMIN DES FONTAINES DE GRAND'COMBE CHÂTELEU

SUR LE CHEMIN DES FONTAINES DE GRAND'COMBE CHÂTELEU



www.grandcombechateleu.fr

Retrouvez ces fontaines sur notre site www.grandcombechateleu.fr/fontaines

Document réalisé par la commission culturelle de la commune de Grand'Combe-Châteleu avec la participation des Arts et Traditions Populaires du Beugnon

www.grandcombechateleu.fr

Dessiné et corrigé par: Prof. POISSIER 2017

Sentier Isenbart

Sur les pas d'ISENBART

Sentier pédestre thématique en Pays Horloger
Canton de Jura - Montagnes du Jura

37 Départ

Sur les pas d'Isenbart

Une palette de découvertes

Dès sa jeunesse, Emile Isenbart, peintre paysagiste franc-comtois du XIX^{ème} siècle, parcourt cette campagne, crayon à la main et peint avec précision les paysages du secteur. Plusieurs de ses œuvres se rapportent aux villages de Noël Cerneux, du Bélieu, de la Bosse ainsi qu'aux tourbières des Belles Seignes.

À votre tour, sur les pas de l'artiste, de reproductions en reproductions de ses œuvres, cheminez sur les sentiers de ce parcours champêtre et découvrez ou re-découvrez les paysages de notre moyenne montagne.

Le pinceau de l'artiste décrit avec minutie les paysages, les villages fin du XIX^{ème} siècle avec leurs maisons aujourd'hui disparues ou transformées et fixe à jamais les activités des montagnons au siècle dernier : descente du lait au chalet, femmes au lavoir, exploitation de la tourbe... Par le biais de ce sentier, plongez-vous dans la vie d'autan de nos villages.

Numéros utiles
Secours : 112
Météo France : 32 50

Code de bonnes conduites du Randonneur

- 1- La randonnée en moyenne montagne n'est pas une activité anodine et un loisir sans risque. Vous devez, tout au long de ces sentiers, dans un milieu naturel de moyenne montagne (falaises...), et vous transitez de nombreuses pelouses, avec du bétail. Soyez toujours vigilants. Il vous incombe de prendre toute les précautions qui garantiront votre sécurité et celle des autres.
- 2- La nature vous accueille. Respectez-la. Privilégiez le sentier balisé.
- 3- Randonnez sans déchets.
- 4- Il est interdit de faire du feu.
- 5- Méfiez-vous des talus et rebroussez soigneusement les barrières derrière vous.
- 6- Privilégiez un équipement adapté.
- 7- Consultez le météo avant votre départ.
- 8- Vous devez rester maître de vos animaux de compagnie.

Emile Isenbart, contemporain de Gustave Courbet et de Robert Fernier, autres peintres attachés à notre région, est né en 1846. Il est le fils d'un fabricant de meubles de Besançon où il réside et étudie. Il vient fréquemment au Bélieu l'été. Il parcourt la région pour peindre et prendre des croquis de nos paysages qui l'inspirent assurément.

Le 18 novembre 2017 a été inauguré le sentier Isenbart sur la commune du Bélieu, en présence de Madame Béatrice Blondel Isenbart, petite-fille du peintre, qui a fait le voyage tout spécialement depuis Paris pour être présente.

Plus de 60 personnes ont participé à la découverte de ce sentier didactique.

Ce projet, inscrit dans les actions de préfiguration du Parc Naturel Régional menées par le Pays Horloger avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté, s'est organisé à partir des 3 œuvres du peintre en possession de la commune de Noël-Cerneux, et de l'idée d'un cheminement mettant en scène les toiles peintes par cet artiste qui s'est inspiré largement des paysages du Bélieu et de Noël-Cerneux dans ses créations.

Une première partie de ce sentier a vu le jour sur Noël-Cerneux autour de l'étang des «Belles Seignes». La communauté de communes du Val de Morteau a pour sa part travaillé dans un premier temps à la réalisation d'un plateau en bois de plus de 30 mètres de long dans la zone des tourbières pour protéger ce milieu fragile et améliorer le passage des randonneurs, puis à la conception des panneaux pour la partie du cheminement entre le Bélieu et Noël-Cerneux.

Lors de l'inauguration, 3 circuits étaient proposés pour découvrir les panneaux représentant des tableaux de paysages ou des maisons à l'endroit-même où ils ont été peints.



Le jardin du cloître

Aux heures d'ouverture de la mairie de Montlebon, vous pourrez venir découvrir le jardin intérieur du Cloître, vous poser quelques instants, faire un peu de lecture et admirer la rénovation de son promenoir intérieur.



Marchez sur les pas de l'Orlogeur

Voyagez entre la France et la Suisse, marchez sur les pas de l'Orlogeur et aventurez-vous sur la piste de la contrebande horlogère, en 5 étapes entre Morteau et La Chaux-de-Fonds.

De part et d'autre du Saut du Doubs, vous découvrirez des paysages majestueux, des sites naturels et patrimoniaux d'exception et des musées emplis de richesses, fruits du savoir-faire horloger local.

Les 60 kilomètres de cet itinéraire pédestre vous mèneront de Morteau (en France) à La Chaux-de-Fonds (en Suisse). Le voyage retour peut s'effectuer en train en empruntant la Ligne des Horlogers.

Composé de 5 étapes, le parcours permet de découvrir plusieurs sites touristiques remarquables parmi lesquels le Saut du Doubs et ses bassins, mais aussi de se familiariser avec le savoir-faire horloger à travers les collections de 4 musées consacrés à la montre et l'horlogerie (Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds).

En chemin, vous pourrez apprécier le patrimoine culturel et architectural de la région: l'urbanisme horloger du Locle et de La Chaux-de-Fonds inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, les bornes frontières qui jalonnent les zones frontalières, les fermes jurassiennes...

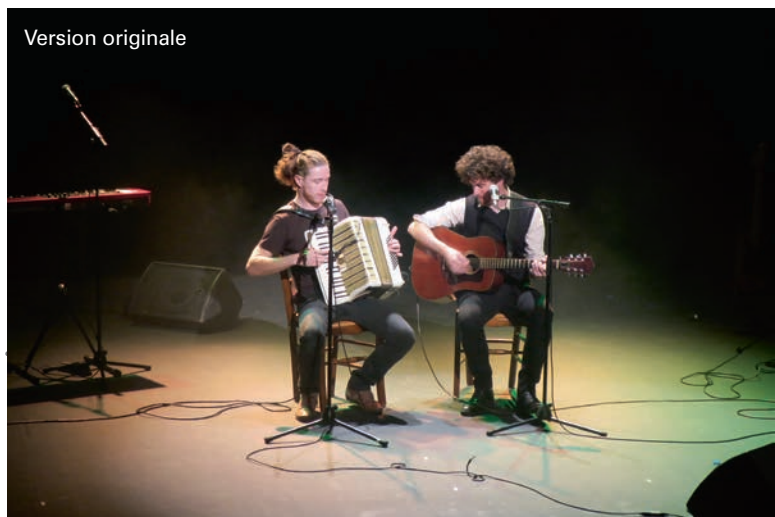


Culture

Le partenariat culturel

Cette année encore, le partenariat culturel avec les établissements scolaires a rencontré un vif succès. Initié par la ville de Morteau et soutenu par la Communauté de Communes du Val de Morteau, ce partenariat se maintient depuis plus d'une quinzaine d'années. Sa mise en place a pour objectif de sensibiliser les élèves aux actions culturelles : le théâtre, la marionnette, la danse, le cinéma et la musique.

Ce partenariat est renouvelé chaque année par les enseignants qui soutiennent cette volonté d'apporter à chaque enfant un bagage culturel égal et diversifié.



Programme 2017-2018

École et cinéma

814 élèves

Le Magicien d'Oz, Tout en haut du monde, Edward aux mains d'argent, Adama

Côté Cour

1 530 élèves

Elle pas princesse, lui pas héros, J'ai trop peur, Zoom Dada, Boite de Nuits, Moun portée par l'écume et les vagues

Jeunesses musicales de France

2 346 élèves

Voyage sans visa, Miettes de Margoula, Do l'enfant Do, Version Originale

Collège au cinéma

227 collégiens (participation du Département du Doubs)

Mon oncle, Adama de Simon Rouby, Les Bêtes du sud sauvage

Lycéens et apprentis au cinéma

305 lycéens (participation de la région Bourgogne-Franche-Comté)

M le Maudit, De battre mon cœur s'est arrêté, Fatima

Le théâtre de Morteau a ainsi accueilli cette année plus de 5272 élèves de la maternelle au lycée, dans le cadre de ce partenariat culturel.



Résidences d'artistes

Dans le cadre du dispositif culturel « Résidences d'artistes », les représentants de la Communauté de Communes ont participé en avril dernier au choix des candidats. La **Compagnie Gakokoe** a été retenue. C'est une compagnie spécialisée dans le conte et qui est basée dans le Pays de Montbéliard.

Elle présentera « *Les facéties d'Efiovi* », spectacle de contes entièrement consacré à « Efiovi », le petit singe du Togo, spectacle interactif, chantant, dansant et plein d'humour. Dans une ambiance très « Blues Brothers », Marcel et Denis, les conteurs, nous plongent dans l'**univers acrobatique de ce personnage mythique des contes africains**. Deux représentations gratuites sont proposées par la CCVM :



- Mardi 25 septembre à 19h30 à la salle des fêtes de Villers-le-Lac
- Dimanche 30 septembre à 17h aux Fermes-Musée à Grand'Combe Châteleu.

La compagnie investira également les fermes Musée du 24 au 30 septembre pour y travailler sa dernière création, un conte adapté de « *La Perle* » de John Steinbeck.

La Communauté de Communes du Val de Morteau participe depuis plusieurs années aux actions artistiques et culturelles proposées par le Conseil départemental du Doubs dans le cadre de la saison Cap 25.

Plus d'informations sur saisoncap25.fr



Projet scientifique et culturel du futur musée

Première étape incontournable du projet de regroupement des deux musées horlogers du Val de Morneau, la rédaction du projet scientifique et culturel du futur musée a été réalisée en 2017, en partenariat avec l'association *Engrenages*, anciennement association des Musées des Techniques et Cultures Comtoises.

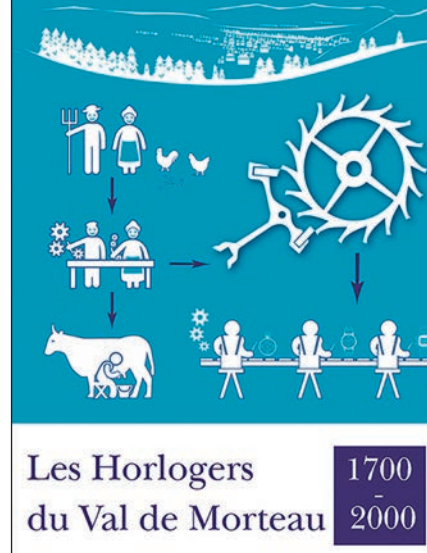
Le diagnostic réalisé a souligné **un potentiel important, autour de collections riches et diversifiées** témoignant de l'ensemble du savoir-faire horloger local (outils, machines, pièces réalisées), d'un ancrage local fort, de visiteurs novices ou expérimentés appréciant unanimement l'atmosphère des visites. Le Château Pertusier constitue également un atout du projet, rare exemple de monument Renaissance inscrit dans un environnement urbain privilégié. Le public scolaire et local doit cependant être reconquis, la gestion des collections (inventaire, conservation préventive, politique d'acquisition) développée, et des animations et expositions temporaires doivent être mises en œuvre, pour inscrire le futur musée dans une programmation culturelle qui se différencie de celles des autres musées horlogers proches.

Une proposition de parcours a également été établie, selon une approche chrono-thématique. **Quatre temps forts doivent ainsi être mis en valeur :**

le début de l'horlogerie sur notre territoire, de 1550 au XVIII^e siècle, l'organisation horlogère spécifique du Haut-Doubs autour de l'établissement jusqu'à la première guerre mondiale, la production horlogère du Haut-Doubs et ses dynamiques internationales jusqu'en 1970, et le Haut-Doubs et l'horlogerie aujourd'hui. **Trois thématiques doivent être développées**, autour du tic-tac et de l'inventivité technique, de l'objet d'art et de la beauté du geste, du travail des matériaux et du savoir-faire diversifié de l'horloger, tout à la fois artiste et artisan.

Sur la base de ce projet scientifique et culturel, une étude de faisabilité va être engagée tout prochainement, pour mieux déterminer les modalités d'intégration d'un tel musée au sein du Château Pertusier : choix de la façade d'entrée, de la création de salles de travail et d'expositions, de la constitution de réserves pour les collections, nécessité d'étendre le bâtiment ou non. C'est après que les élus auront finalisé ces choix qu'un architecte pourra être désigné, pour travailler sur le bâtiment mais aussi sur la muséographie.

La CCVM porte ce projet de musée horloger, aux côtés de la ville de Morneau, propriétaire du Château. Le projet est inscrit dans le contrat de station passé avec l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs, et pourra ainsi bénéficier de subventions, y compris de l'Union européenne.



**Exposition sur les horlogers du Val de Morteau de 1700 à 2000 - Château Pertusier
Du 30 juin au 30 septembre 2018**

L'horlogerie est une composante majeure de notre patrimoine local et cette exposition sera l'occasion, pour la Communauté de Communes, de **rendre hommage à cette industrie qui a favorisé le développement de son territoire**, mais au-delà de témoigner de la richesse du passé horloger français dans son ensemble pour contribuer à préserver son avenir. Avec l'association des *Traditions horlogères du Haut-Doubs* et grâce à l'immense travail de Monsieur Yves Droz, à qui revient l'initiative de ce projet, tous les aspects de l'industrie horlogère seront abordés: esthétiques, scientifiques et utilitaires.

Monsieur Droz, grand amateur d'horlogerie ancienne, a mis à notre disposition le fruit de ses recherches, amassées depuis plus de soixante ans, une vie consacrée à sa passion, l'horlogerie.

Ses recherches ont été complétées grâce à des anecdotes, des documents, des objets trouvés par lui-même dans des musées comme le MIH de la Chaux-de-Fonds, les archives départementales de Besançon, les archives des mairies du Val et bien d'autres. Ce sont les recherches de toute une vie qui accumulées aboutissent à une exposition

complète et instructive.

Jamais encore une exposition de ce type n'a été réalisée dans le secteur. La volonté de ce projet est de **permettre à chaque famille native du Val de découvrir ou retrouver des traces du travail de ses ancêtres**. C'est la première fois qu'un hommage collectif sera rendu aux ouvriers les plus humbles et aux patrons les plus influents.

Création d'un catalogue raisonné

Au regard de l'immensité des recherches effectuées par M. Droz, il est impossible de tout exposer au Musée et de transmettre au public les explications, anecdotes, récits pour chaque pièce présentée. De ce fait, l'idée de créer un «catalogue raisonné» a été émise. Il s'agit d'un catalogue qui présentera les horlogers et les outils de façon bien plus détaillée qu'une simple classification. L'histoire de nombreuses familles sera racontée, de nombreux outils seront présentés, des anecdotes seront contées, etc.

Y seront consignés description, provenance, histoire et lorsque c'est possible un historique de la maison qui a fabriqué l'objet, accompagnés de documents d'époque et de photographies. Le catalogue viendra en appui de l'exposition.

Tarif: 35€ - En vente au musée de l'horlogerie de Morteau



..... Projection du film de Michel Hollard

Dans le cadre des commémorations du 8 mai 1945, la communauté de communes du Val de Morteau a organisé, en partenariat avec la MJC et la Ville de Morteau, des projections du téléfilm «*L'Homme qui a sauvé Londres*».

Deux projections-débats tout public gratuites ont eu lieu, le vendredi 4 et le mardi 8 mai 2018. Le 4 mai, Madame Agnès Hollard, petite-fille de M. Hollard, héros du film «*L'homme qui a sauvé Londres*» était là pour partager avec le public son ressenti vis à vis des évènements sous l'occupation et ses souvenirs partagés avec son grand-père. Le 8 mai, M. Bernard Vuillet, historien local, a lui aussi pris la parole pour aborder les évènements de la guerre et la vie des habitants sous l'occupation. Des témoignages poignants qui permettent d'en savoir plus sur ces évènements marquants de l'histoire locale.

Parallèlement aux projections, Madame Hollard est intervenue dans les classes des élèves de l'école et du collège Jeanne d'Arc, de Pergaud et du Centre pour les sensibiliser aux évènements de la seconde guerre mondiale. Les élèves ont ensuite assisté à des projections scolaires du film.

600 personnes ont assisté aux séances et 534 élèves ont bénéficié d'une intervention et du film.



Concerts Galitzine

La Communauté de Communes du Val de Morteau continue son partenariat avec l'ensemble de musique de chambre Galitzine. Les membres de Galitzine proposeront trois concerts de répertoire varié: musique classique, romantique et contemporaine.

Les Combes - Salle socio-culturelle

Vendredi 3 août à 20h

- *Trio pour flûte, hautbois et piano opus 119* - Kulhau
- *Trio pour violon, alto et piano opus 30* - Jongen
- *Sonate pour cor et piano en fa M opus 17* - Beethoven
- *Prélude pour piano solo (2007)* - F. Tanada
- *Trio pour cordes et piano en sol m opus 17* - C. Schumann

Montlebon - Jardin du cloître ou église

Samedi 4 août à 19h

- *Trio sonate en fa M pour cor, violon et basse continue* - Pezold
- *Trio pour flûte, alto et violoncelle* - Roussel
- *Trio à cordes en do m opus 9 n° 3* - Beethoven
- *Quatuor pour flûte et trio à cordes (2001)* - F. Tanada
- *Quintette pour hautbois et quatuor à cordes* - Bliss

Les Fins - Théâtre Fernand Querry

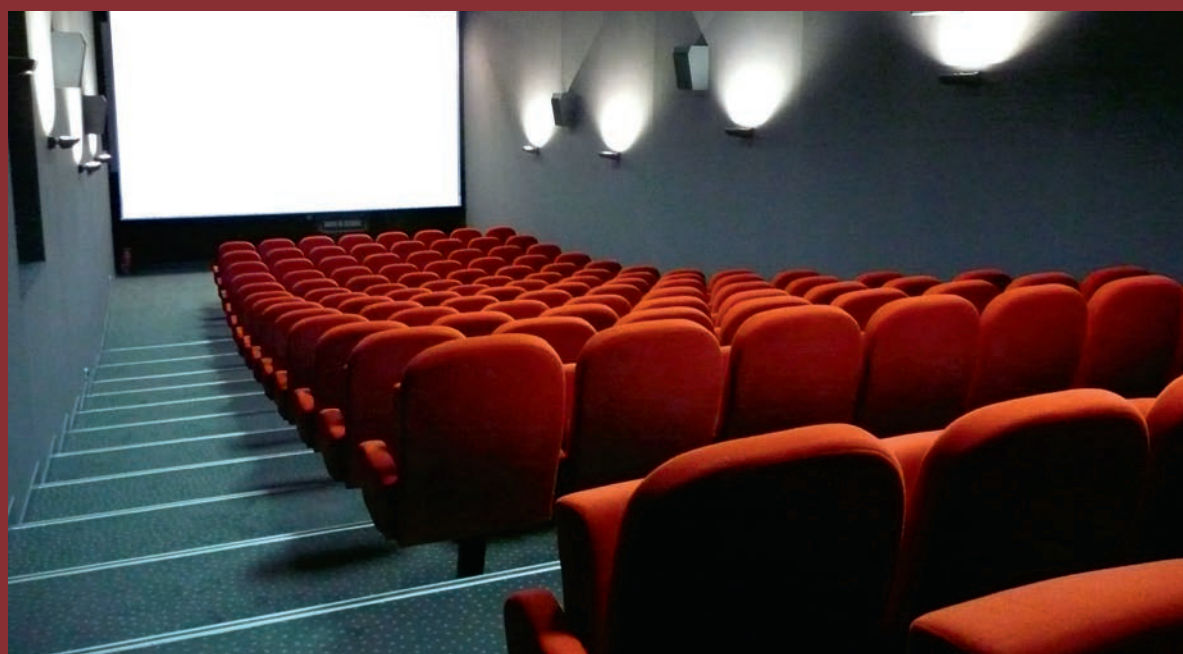
Mercredi 8 août à 20h

- *Quintette en ré M pour flûte, hautbois, violon, violoncelle et piano* - JC Bach
- *Echoing Forest II pour violon et piano (2001)* - F. Tanada
- *Souvenir de Prague pour flûte, hautbois, piano opus 24* - Doppler
- *Quintette pour piano et cordes en fa m opus 34* - Brahms

Raccordement à la fibre optique du Cinéma Le Paris

Grâce à l'arrivée de la fibre optique et à l'investissement dans un système de réception dématérialisé, le cinéma Le Paris pourra télécharger les films directement chez les distributeurs.

Les distributeurs refusant de plus en plus d'utiliser les supports physiques, cela permettra au cinéma d'accéder à nouveau à la totalité du catalogue des films disponibles.



Soutien aux manifestations

Championnat de France d'haltérophilie handisports

Le 17 mars dernier, le club handisport Pontarlier Morteau Maîche organisait à Morteau le Championnat de France d'haltérophilie handisports et IPC (International paralympic comité).

Une quarantaine de compétiteurs venant de 10 clubs français, hollandais et polonais, avaient fait le déplacement. Parmi eux, on comptait deux athlètes de classe mondiale: la championne paralympique **Souad Gazouhani** de Lille dans la catégorie des moins de 67 kg avec une barre de 150 kg, et le Polonais **Grzegorz Lanzer**, dans les moins de 67 kg, qui soulève dans les 180 kg, ce qui représente presque trois fois le poids de son corps.

Lors de cette compétition, **Rafik Arabat** (Gonesse) a battu le record de France en soulevant 194 kg, avant de réussir -mais hors concours cette fois- 200 kg sous les applaudissements.

Félicitations à tous les sportifs pour ces incroyables performances !





La coupe de France des Clubs Delta

La coupe de France des Clubs Delta aura lieu **les 25 et 26 août prochains dans le Val de Morteau**. Organisée par les Ailes du Val de Morteau, elle regroupera des velideltistes (personnes pratiquant le deltaplane) venus de toute la France. Rencontre amicale, elle vise à faire découvrir les sites de vol libre du Val de Morteau à tous les clubs de deltaplane de

France. Une cinquantaine de pilotes sont attendus pour l'occasion dans le ciel mortuaucien. Les départs se feront soit du Mont Vouillot, soit du Meix Musy, en fonction de l'orientation du vent. Les pilotes seront ensuite conviés à la salle des fêtes de Morteau avec leurs accompagnants pour découvrir la gastronomie régionale.

Finale départementale des Jeunes Pointeurs

La candidature des Jeunes Agriculteurs du Val de Morteau a été retenue pour l'organisation de la Finale départementale des Jeunes Pointeurs 2018, 30 ans après l'avoir déjà organisée dans la même ferme, aux Fins, fief de la famille Taillard qui a été pionnière de la race Montbéliarde.

Florian Monney, Président du Comité d'organisation de la journée explique ce qu'est le pointage :

«Le pointage consiste à juger un animal sur ses qualités morphologiques. Le jugement d'animaux reproducteurs vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'observation des animaux et à la qualité génétique de la race pour le travail, la sélection et le revenu de l'éleveur. Chaque année, un concours national est mis en place lors du salon de l'agriculture pour sélectionner les meilleurs pointeurs de race. Pour les sélections départementales dans

le Doubs, ce sont les jeunes agriculteurs qui se chargent de l'organisation. Le concours est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans.»

Cette journée du 22 décembre permettra donc aux jeunes qui se seront qualifiés de se rendre au prochain Salon de l'Agriculture à Paris. L'échelon local des Jeunes Agriculteurs de Morteau compte aujourd'hui 35 adhérents. Leur dynamisme leur permet d'organiser de nombreuses manifestations comme le pointage mais aussi le Dimanche à la ferme et les journées comme le Comice agricole qui en disent long sur la fierté des éleveurs à représenter la race Montbéliarde.





Descente d'alpage

Le 16 septembre 2018 aura lieu la traditionnelle descente d'alpage organisée par l'APPAT (association pour le partage avec tous). Toute la journée, les belmontois animeront leur village.

- Messe à 10h, apéritif offert par la municipalité
- 12h repas sous chapiteau
- Dès 14h un grand défilé avec les enfants des écoles, des chars tirés par des comtois retraçant les scènes de la vie d'antan, troupeaux de montbéliardes dans leur plus bel appareil, musiques, sonneurs de toupins...

Venez nombreux, admirez ce spectacle magnifique !

CONTACT : APPAT ET MAIRIE DE MONTLEBON





Formation des juges pour chevaux comtois

Un stage de pointage réservé aux juges de chevaux de trait a été organisé en avril dernier au Pré Joli aux Combes. C'était une journée de formation destinée à une harmonisation de la façon de noter le cheval de trait entre des juges venus de toute la Franche-Comté mais aussi d'Isère ou du Puy-de-Dôme.



Prochain rendez-vous :

CONCOURS DU CHEVAL COMTOIS

Vendredi 3 août 2018

Place du Champ de Foire

MORTEAU



Pays horloger

L'élaboration du SCoT du Pays Horloger

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR du Pays Horloger s'est poursuivie en 2017. **L'année écoulée a été riche en temps de travail et de concertation:** ateliers territoriaux en février et mars, finalisation du mode d'occupation du sol (MOS) au printemps, réunion des personnes publiques associées (PPA) en novembre et conférence des maires en décembre.

La finalisation du diagnostic

En février et mars 2017, une série d'ateliers territoriaux a eu lieu dans les trois Communautés de Communes du Pays Horloger. À destination des élus, ces réunions ont eu pour but d'exposer le diagnostic d'ores et déjà réalisé et de recueillir la parole et les remarques des élus. 70% des Communes du Pays Horloger se sont déplacées et ont pu poser des questions et réagir au projet de diagnostic.

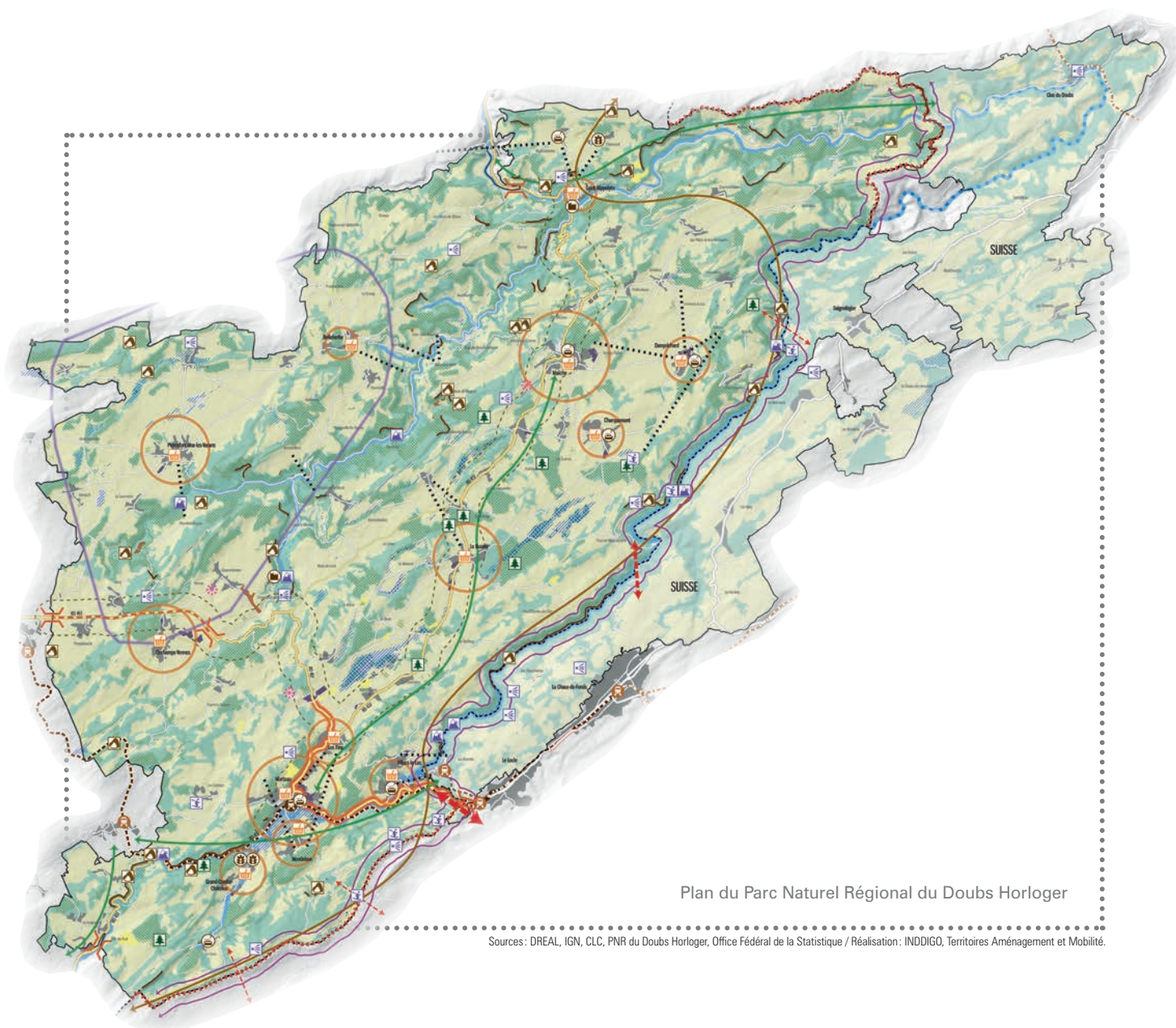
Une première réunion des Personnes Publiques Associées s'est tenue au Russey le 16 novembre 2017, en présence de Monsieur le Préfet. L'AudaB a présenté les grandes lignes du diagnostic territorial avant de laisser la place aux échanges et aux questions des partenaires. Cette réunion, garante du bon déroulement de la procédure, a permis de rencontrer les

acteurs associés à l'élaboration du SCoT, parmi lesquels les services de l'Etat, les acteurs de la forêt, du tourisme, le Département, les associations naturalistes, le Syndicat Mixte du Dessoubre, etc.

Le Mode d'Occupation des Sols

Le mode d'occupation du sol (MOS) est une **photographie du territoire qui analyse la structure de l'occupation du sol** (urbanisation, agriculture, forêt...). Le MOS est un **outil d'observation des dynamiques**: il mesure l'évolution et la transformation des espaces et répond de ce fait aux exigences du Grenelle de l'environnement. En effet, une analyse de la consommation foncière passée est désormais obligatoire dans le cadre d'un SCoT et doit permettre de fixer des objectifs de consommation modérée de l'espace. Dans ce cadre, le MOS est un outil formidable puisqu'il éclaire finement sur la consommation et les évolutions foncières passées.

Ainsi, bien que demeurant largement agricole, naturel et forestier, l'urbanisation du Pays Horloger a engendré l'artificialisation de certains terrains. L'étude du MOS a permis de déterminer la provenance des nouveaux espaces urbanisés: dans les $\frac{3}{4}$ des cas ces secteurs étaient agricoles et dans une moindre mesure naturels. Autre enseignement intéressant, des espaces



Plan du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Sources : DREAL, IGN, CLC, PNR du Doubs Horloger, Office Fédéral de la Statistique / Réalisation : INDDIGO, Territoires Aménagement et Mobilité.

jusqu'alors forestiers ont muté en espaces agricoles sur la période 2001-2013. Enfin, il est à noter que certains espaces naturels non boisés ont évolué pour devenir des espaces forestiers.

Les travaux préparatoires au Projet d'Aménagement et de Développement Durables

L'année 2017 a permis d'amorcer la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Pays Horloger, en parallèle des travaux du projet de Parc Naturel

Régional portés par le territoire. Sur la base des enjeux issus du diagnostic et des échanges avec le territoire, les grandes lignes du projet ont été proposées. Ces premiers éléments se sont nourris des travaux du PNR d'une part, des « documents cadres » d'autre part.

Deux temps de travail spécifiques ont eu lieu avec les élus en fin d'année 2017 : ils ont permis de cerner plus finement les attentes politiques à horizon 15 ans. Ces travaux servent de base à la rédaction fine du PADD.

Projet de PNR du Doubs Horloger

Le projet de charte de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, désormais transmis aux instances nationales, se répartit en 4 axes :

.....

AXE 1: Un territoire de montagne à haute valeur patrimoniale pour les générations actuelles et futures

Cet axe traite des patrimoines au titre de l'environnement, de la culture et des savoir-faire et des paysages. La connaissance, la préservation et la mise en valeur de ces patrimoines, qui constituent l'identité de notre région, sont des objectifs fondamentaux dans les missions du PNR.

.....

AXE 2: Un territoire dynamique, habité et vivant à haute qualité du cadre de vie

Notre région connaît une croissance de sa population que nous souhaitons continuer à accueillir dans de bonnes conditions. Le Parc travaillera pour un urbanisme plus qualitatif répondant à tous les besoins de la population mais aussi pour des solutions de mobilité et des services plus adaptés aux besoins et plus innovants. Enfin, le Parc place au cœur de ses préoccupations la transition énergétique afin de l'anticiper dans notre région de montagne où il se fait particulièrement ressentir.

.....

AXE 3: Un territoire à haute valeur ajoutée pour son économie

Le Parc se veut accompagnateur d'un développement économique compatible avec le territoire aussi bien dans le domaine de l'industrie et des technologies de pointe que

de l'agriculture et de la forêt. Le Parc soutiendra également le développement touristique à travers un développement en 4 saisons tourné vers la découverte du territoire et le respect des sites.

.....

AXE 4: Un projet fédérateur

Cet axe décrit la manière dont ces objectifs seront mis en musique, il traite de l'organisation du futur Parc, de la place des instances consultatives et des citoyens dans les politiques mais aussi de ses partenariats avec le Parc du Doubs Suisse, le réseau des PNR de Bourgogne-Franche-Comté. Enfin, le Parc inscrit ici ses missions en matière d'éducation au territoire pour tous les publics.

Ces 4 axes se déclinent en 9 orientations et 38 objectifs dont 10 phares, c'est-à-dire qui feront l'objet d'une mise en œuvre prioritaire et d'une évaluation renforcée.

Ce projet de charte a fait l'objet d'une élaboration associant les élus du territoire et les représentants des acteurs du territoire. Il doit maintenant faire l'objet d'une présentation et d'une communication pour que chacun se l'approprie avant la dernière phase de création du Parc qui devrait s'achever en 2020.



Les activités du Pays Horloger en 2017

Instance de coordination territoriale et de mise en œuvre d'un projet commun sur l'ensemble des territoires des communautés de communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau, le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Horloger est principalement chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de son territoire, et du portage du projet de Parc naturel régional.

Parallèlement, ses activités variées se sont poursuivies en 2017 :

• **Création de l'office de tourisme du Pays Horloger**

Résultat de la fusion des offices de tourisme du Val de Morteau, du Pays de Maïche et de Saint-Hippolyte, cet office a pour vocation en mutualisant les énergies de mieux promouvoir le Pays Horloger et d'apporter des services de plus grande qualité aux adhérents.

• **Luxe & Tech**

L'association des industriels du luxe et de la finition soignée, dont la mission principale s'organise autour de la mise en réseau et la création de lien entre industriels, a continué ses activités avec notamment le travail sur l'annuaire et le site internet, des rencontres entre industriels sur des thèmes de travail mobilisateurs, des visites d'entreprises et de salons. www.-luxe-tech.fr

• **Entrées de bourgs**

Dans un souci de meilleure intégration des communes du futur parc naturel dans leur environnement naturel, une méthodologie est en cours de développement pour traiter les entrées de bourgs, principalement celles situées sur l'axe de la route départementale 437 entre Saint-Hippolyte et Morteau, afin de les requalifier et de mettre en valeur les points de vue.

• **Les chemins de la contrebande**

Ces itinéraires franco-suisse de découverte ludique du territoire à travers un jeu qui vous permet de vous glisser dans la peau d'un contrebandier sont toujours gérés par le Pays Horloger en collaboration avec l'office de tourisme. www.lescheminsdelacontrebande.com



• Contractualisations

Le Pays Horloger a contractualisé avec l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité afin d'apporter du soutien à des projets d'investissements structurants sur le territoire. Un autre contrat territorial est en cours de renouvellement avec le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

• **Un contrat local de santé** est en cours de finalisation avec l'Agence Régionale de Santé, qui prendra effet dès 2018. Ce contrat sera le support des politiques de santé innovantes et des politiques de prévention qui seront

conduites sur le territoire. Il comprend des travaux sur le vieillissement de la population, la santé mentale, l'accompagnement des jeunes notamment.

• Promotion du covoiturage

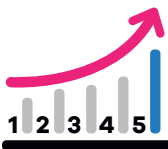
Le Pays Horloger soutien le développement du covoiturage dans le cadre du projet Interreg «Covoiturage Arc Jurassien», cela a permis d'étoffer le réseau de parking relais, d'assurer des animations dans les entreprises partenaires ou d'organiser le challenge covoiturage à l'automne.

www.covoiturage-arcjurassien.com



Les résultats du projet de promotion du covoiturage de l'Arc jurassien

Le covoiturage
a **doublé**
en 5 ans



Entre 2011 et 2016, dans l'Arc jurassien franco-suisse.

En moyenne, **25%**
des 35'000 collaborateurs
covoiturent



Déjà **135**
entreprises partenaires



Les économies annuelles par covoitureur

6'500
km



2'300€
(pour un covoitureur régulier)



1.1 tonne
de CO₂



Agglomération Urbaine du Doubs

Le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) de l'Agglomération Urbaine du Doubs est présidé actuellement par Pierre Vaufrey, adjoint au Maire de Morteau, pour une période de 2 ans. Les statuts prévoient une alternance de la présidence entre France et Suisse.

Le GLCT regroupe la Communauté de Communes du Val de Morteau, en lieu et place, depuis 2018, des communes historiques de Morteau, Villers-le-Lac et Les Fins pour la France, et les communes des Brenets, de la Chaux-de-Fonds et du Locle pour la Suisse. Il compte 70 000 habitants, ce qui en fait la principale agglomération du massif du Jura.

Instance de concertation transfrontalière, son programme pour 2018 s'établit autour de 3 axes :

LES MOBILITÉS

• Ligne des horlogers

L'année 2017 a été marquée par différents signaux positifs amenés par la Région Bourgogne-Franche-Comté sur l'avenir de la ligne des Horlogers : accord sur la signalisation, report de crédits du contrat de plan sur la ligne. Le GLCT continuera en 2018 à militer pour une amélioration de la desserte sur cet axe structurant pour toute l'agglomération et à très fort potentiel de développement.

• Covoiturage dans l'Arc Jurassien

La promotion du covoiturage présente des résultats intéressants avec une hausse significative du nombre de participants au programme en termes d'entreprises adhérentes, points de départ du dispositif, comme de salariés pratiquant le covoiturage. Ce projet est financé par le programme Interreg V France Suisse.

LA COMMUNICATION

La création d'un site internet est à l'étude qui présentera notamment une carte des équipements sportifs et culturels français et suisses, afin d'en faciliter l'accès aux habitants du territoire de part et d'autre de la frontière.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Le GLCT s'inscrit dans les politiques d'aménagement du territoire de part et d'autre de la frontière. Par exemple son territoire entier est pris en compte dans le projet d'agglomération neuchâtelois de 3^e génération, et il est également intégré dans les réflexions du Schéma de Cohérence Territoriale du côté français.

Cette imbrication naturelle des documents d'aménagement a motivé l'inscription du GLCT dans le projet Interreg Arc-AD qui vise à les répertorier, à les mettre en corrélation et à mieux identifier l'impact des décisions prises d'un côté de la frontière sur l'autre côté.

Les 15 représentants de la CCVM au sein de l'assemblée générale de AUD sont :

- Commune de Morteau : *Cédric Bôle, Jean-Marie Binétruy, Pierre Vaufrey, Claude Faivre*
- Commune de Villers-le-Lac : *Dominique Mollier, Catherine Simonin, Gilbert Bôle*
- Commune de Les Fins : *Bruno Todeschini, Sylvette Riesen*
- Commune de Montlebon : *Catherine Rognon, Marie-Jo Kaczmar*
- Commune de Grand'Combe Châteleu : *Jean-Pierre Frigo*
- Commune de Les Gras : *Patrick Laithier*
- Commune de Les Combes : *André Pichot*
- Commune de Le Bélieu : *Jean-Noël Cuenot*

Pôle métropolitain

Adhésion de la CCVM au pôle métropolitain Centre Franche-Comté

La Communauté de Communes du Val de Morteau est devenue, en décembre 2017, officiellement membre du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme public créé en 2012 et regroupant les intercommunalités de Besançon, Vesoul, Dole, Lons-le-Saunier et Pontarlier. Le pôle métropolitain, qui représente ainsi un espace de 700 000 habitants, fédère les territoires pour améliorer leur attractivité et leur compétitivité, pour promouvoir un développement durable et une mise en œuvre complémentaire et non concurrentielle des services publics.

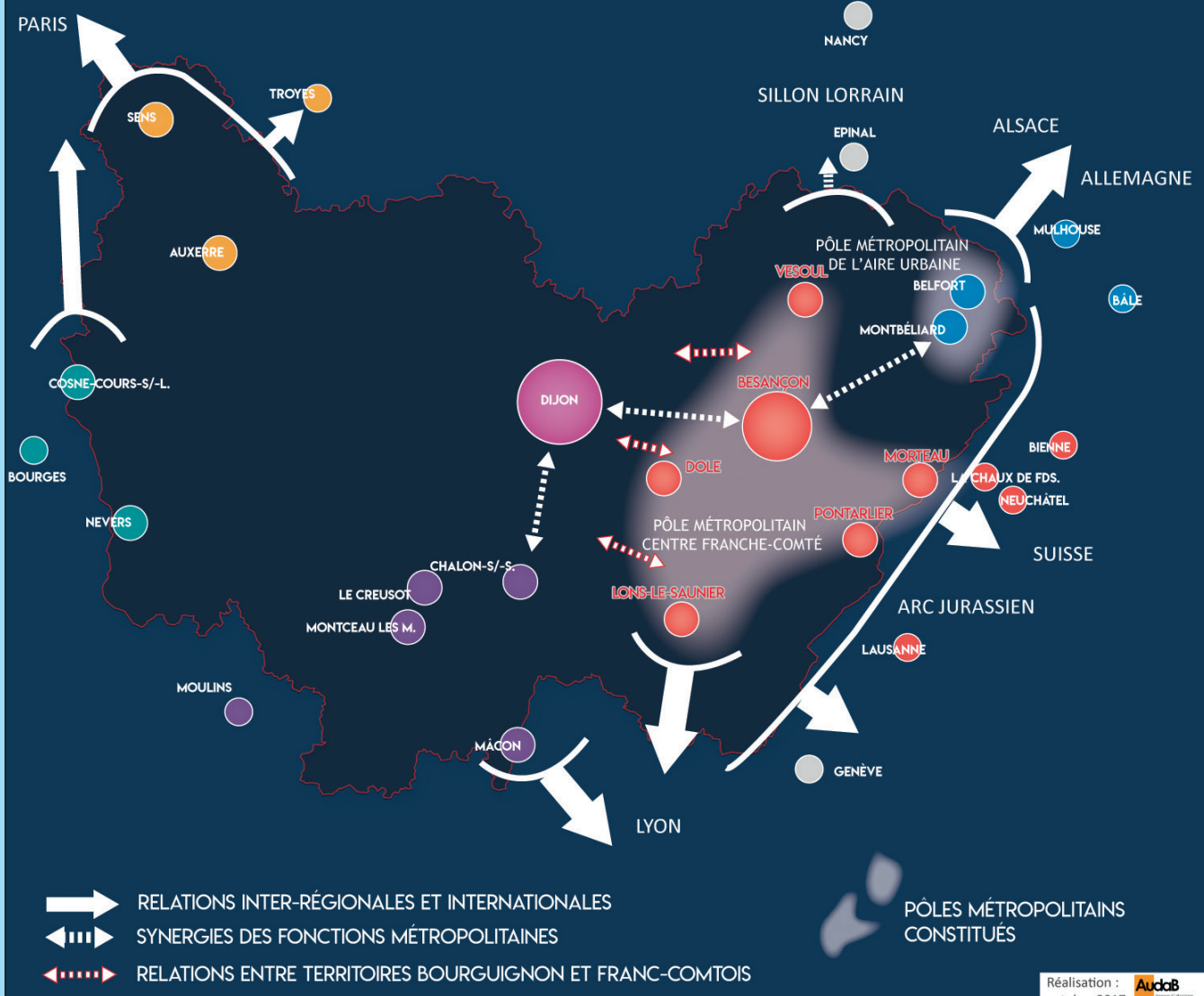
C'est ainsi qu'il a été choisi, sur la période 2014-2020, comme partenaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la **répartition d'une partie des fonds européens en faveur du développement urbain** : requalification de friches industrielles, tertiaires ou ferroviaires en cœur de ville, et amélioration du cadre de vie des quartiers désignés comme prioritaires de la politique de la ville.

Le pôle métropolitain s'est également engagé à contribuer activement à la **rédaction du**

schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et promouvoir pour le développement de la nouvelle région la vision, non pas du développement de la seule métropole dijonnaise, mais le choix d'un maillage entre les agglomérations existantes et en lien avec ses voisins suisses, rodaniens et alsaciens. Un tel développement en réseau s'appliquerait en matière économique, mais également pour les services de santé et hospitaliers, pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour la promotion des territoires et de leur économie touristique, culturelle, sportive, etc... Il suppose de concevoir une planification spatiale adaptée, autour d'équipement numérique partagé par tous et d'infrastructures de mobilités rénovées et interconnectées.

Enfin, le pôle métropolitain permet une réflexion commune sur différents sujets d'actualité, comme le développement d'espaces de coworking par exemple, ou l'information touristique numérique.

CARTE DE POSITIONNEMENT DU CENTRE FRANCHE-COMTE



Divers

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du Val de Morteau

Les membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) se sont réunis le vendredi 23 mars sous la nouvelle présidence de Cédric Bôle, Maire de Morteau.

Cette instance est chargée de dresser les constats des faits délictueux sur le territoire et de définir les actions de lutte ou de prévention à mettre en place.

En 2017, les faits de délinquance générale et de proximité constatés sont en légère baisse.

Si les cambriolages ont chuté par rapport à 2016 grâce à l'interpellation d'une équipe mobile, la gendarmerie n'en appelle pas moins à la vigilance. En effet, notre secteur, aux conditions économiques favorables, est propice aux cambriolages, en particulier dans les résidences en lotissement au crépuscule.

Les atteintes aux personnes et notamment les violences intra-familiales soulèvent de nombreuses inquiétudes. Le dispositif d'écoute et d'accompagnement des familles exposées à la violence conjugale proposé par le CCAS

de Morteau et le Département du Doubs offre une première réponse en matière d'aide psychologique et d'hébergement d'urgence. Toutefois, le CLSPD souhaite le développer et améliorer le partenariat notamment avec les services de gendarmerie et le centre de secours afin de mieux dépister les violences et mieux répondre aux besoins de ces familles souvent désemparées et murées dans le silence.

En terme de sécurité routière, le nombre d'accidents est stable. Les causes principales restent l'alcoolémie et les excès de vitesse. La gendarmerie a augmenté les contrôles et notamment le nombre de dépistages de stupéfiants est en nette augmentation.

Enfin, la vidéo-protection mise en place sur les communes de Morteau et Villers-le-Lac permet l'élucidation de nombreux faits de délinquance (incivilités et délinquance itinérante notamment). Pour rappel, les images ne peuvent être visionnées que par le Maire, les services de Police et de Gendarmerie suite à des événements ciblés ou à la demande du Procureur.

Un projet est acté sur Morteau afin d'équiper la ville de caméras à chaque entrée de la ville. Ce prochain équipement devrait permettre de renforcer la lutte contre la délinquance itinérante.

Point relais informatique

Les démarches à effectuer sur Internet sont de plus en plus nombreuses voire incontournables. Afin de lutter contre la fracture numérique et répondre aux besoins des personnes qui ne sont pas équipées en matériel informatique et/ou ne savent pas naviguer sur la toile, le CCAS de Morteau, le Département du Doubs, la MJC Centre social de Morteau et la Caisse d'Allocations Familiales se sont associés pour proposer un Point Relais Informatique, dans les locaux de la MJC.

Des permanences gratuites sont assurées tous les mardis et vendredis pour vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la MJC au 03 81 67 04 25.

À noter: En juillet et août, les permanences ne seront assurées que le mardi.



Nouveau service dans votre Centre Social !

POINT RELAIS informatique

OUVERT
le MARDI
en JUILLET
et AOÛT

Accompagnement pour
toutes démarches administratives en ligne.

Accès sur rendez-vous
uniquement au :
03 81 67 04 25

ouvert les **MARDIS**
et **VENDREDIS**
hors période de vacances scolaires

à la **MJC de MORTEAU**
2 place de l'église



Présentation de Sarah Mesnier

Après 4 ans de travail social auprès de jeunes en difficulté et de personnes en insertion, notamment sur le centre de tri de Préval Haut-Doubs, Sarah Mesnier a rejoint le service Déchets de la Communauté de Communes du Val de Morteau, où elle est chargée de renseigner les usagers sur le fonctionnement de la redevance incitative, de les orienter sur le type de contenants à choisir, et de gérer les cartes de déchetterie. Sarah est également mise à disposition du service urbanisme de la ville de Morteau. Elle conseille et aide les usagers à remplir les dossiers de demande d'urbanisme, elle participe à la commission urbanisme et réalise les tâches administratives liées au service.

ANEM

Les 18 et 19 octobre prochain, la commune de Morteau aura le plaisir d'accueillir le 34^e congrès de l'ANEM, Association Nationale des Élus de la Montagne.

La principale mission de l'Association vise à donner aux collectivités **des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne.** Ainsi, la loi reconnaît aux six massifs français (Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges), représentant près de 25% du territoire français et accueillant 5 millions d'habitants, une spécificité, un droit à la différence et la nécessité d'adapter les dispositions générales.

Le nombre (plus de 6 000 membres) et la qua-

lité ses adhérents confèrent à l'Association une légitimité incontestable, l'ANEM étant reconnue par l'État comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire.

Pendant ces deux jours de rencontres et de débats à Morteau, l'ANEM accueillera tous les élus, experts et acteurs divers de la montagne, et renouvellera ses instances dirigeantes. Cette manifestation passera en revue l'actualité politique et tracera des perspectives pour la montagne en réunissant les élus des collectivités adhérentes, les parlementaires, les membres du gouvernement, ainsi que les représentants des administrations, des organismes socioprofessionnels et les partenaires.

Téléthon

L'édition 2017 du Téléthon du Val de Morteau s'est déroulée à Grand'Combe Châteleu, sur une journée. Comme il est de coutume, la passation de la flamme a eu lieu entre la commune qui l'avait organisé l'année précédente, Montlebon, et la commune organisatrice.

Les 7 et 8 décembre 2018, c'est la commune des Gras qui accueillera, sous des chapiteaux, sur la place du village, cet événement de mobilisation et de solidarité.

Les rosillards comptent d'ores et déjà sur les associations, les bénévoles, les sponsors et tous les habitants du Val de Morteau pour les aider et les soutenir. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez apporter votre aide.





MORTEAU

Maire : Cédric BÔLE

2, place de l'Hôtel de Ville, 25500 Morteau

Tél. 03 81 68 56 56

Site www.morteau.org

Ouverture

- du lundi au vendredi
8 h > 12 h et 14 h > 18 h
- samedi 9 h > 12 h
(uniquement le service État civil)



GRAND'COMBE CHÂTELEU

Maire : Jean-Pierre FRIGO

7, Rossigniers,
25570 Grand'Combe-Châteleu

Tél. 03 81 68 80 21

Site www.grandcombechateleu.fr

Ouverture au public

- lundi 14 h > 17 h
- du mardi au vendredi
8 h > 12 h
- samedi matin 8 h 30 > 11 h 30



VILLERS-LE-LAC

Maire : M^{me} Dominique MOLLIER

1, rue Pasteur, 25130 Villers-le-Lac

Tél. 03 81 68 03 77

Site www.villerslelac.fr

Ouverture

- lundi, mardi, jeudi
8 h > 12 h et 13 h > 18 h
- mercredi 8 h > 12 h et 14 h > 18 h
- vendredi 8 h > 12 h et 13 h > 17 h



LES GRAS

Maire : Patrick LAITHIER

2, place de la Libération, 25790 Les Gras

Tél. 03 81 68 80 23

Ouverture

- du lundi au vendredi 8 h 30 > 11 h 45
- mardi, jeudi
8 h 30 > 11 h 45 - 13 h 30 > 16 h 30
- fermé le mercredi
- samedi 9 h > 12 h



LES FINS

Maire : Bruno TODESCHINI

Place du 8 mai, 25500 Les Fins

Tél. 03 81 67 08 39

Ouverture

- du lundi au vendredi 9 h > 12 h et
14 h > 17 h (fermé mercredi après-midi)
- samedi 9 h > 11 h 30
(sauf juillet-août)



LES COMBES

Maire : André PICHOT

1, place de la Mairie, 25500 Les Combès

Tél. 03 81 67 13 72

Ouverture

- du lundi au samedi 8 h 30 > 12 h



MONTLEBON

Maire : Catherine ROGNON

1, place des Minimes,
25500 Montlebon

Tél. 03 81 67 01 85

Site www.montlebon.fr

Ouverture

- lundi 14 h > 17 h
- mardi, jeudi, vendredi
9 h > 12 h et 14 h > 17 h
- mercredi 9 h > 12 h
- samedi en semaine paire 9 h 30 > 12 h



LE BÉLIEU

Maire : Jean-Noël CUENOT

1, place Théodore Cuenot,
25500 Le Bélieu

Tél. 03 81 67 25 23

Ouverture

- lundi 8 h 30 > 11 h 00
- mardi 13 h 30 > 17 h 30
- vendredi 13 h 30 > 18 h 30



EXPOSITION SUR LES HORLOGERS DU VAL DE MORTEAU DE 1700 À 2000

Château Pertusier

Du 30 juin au 30 septembre 2018